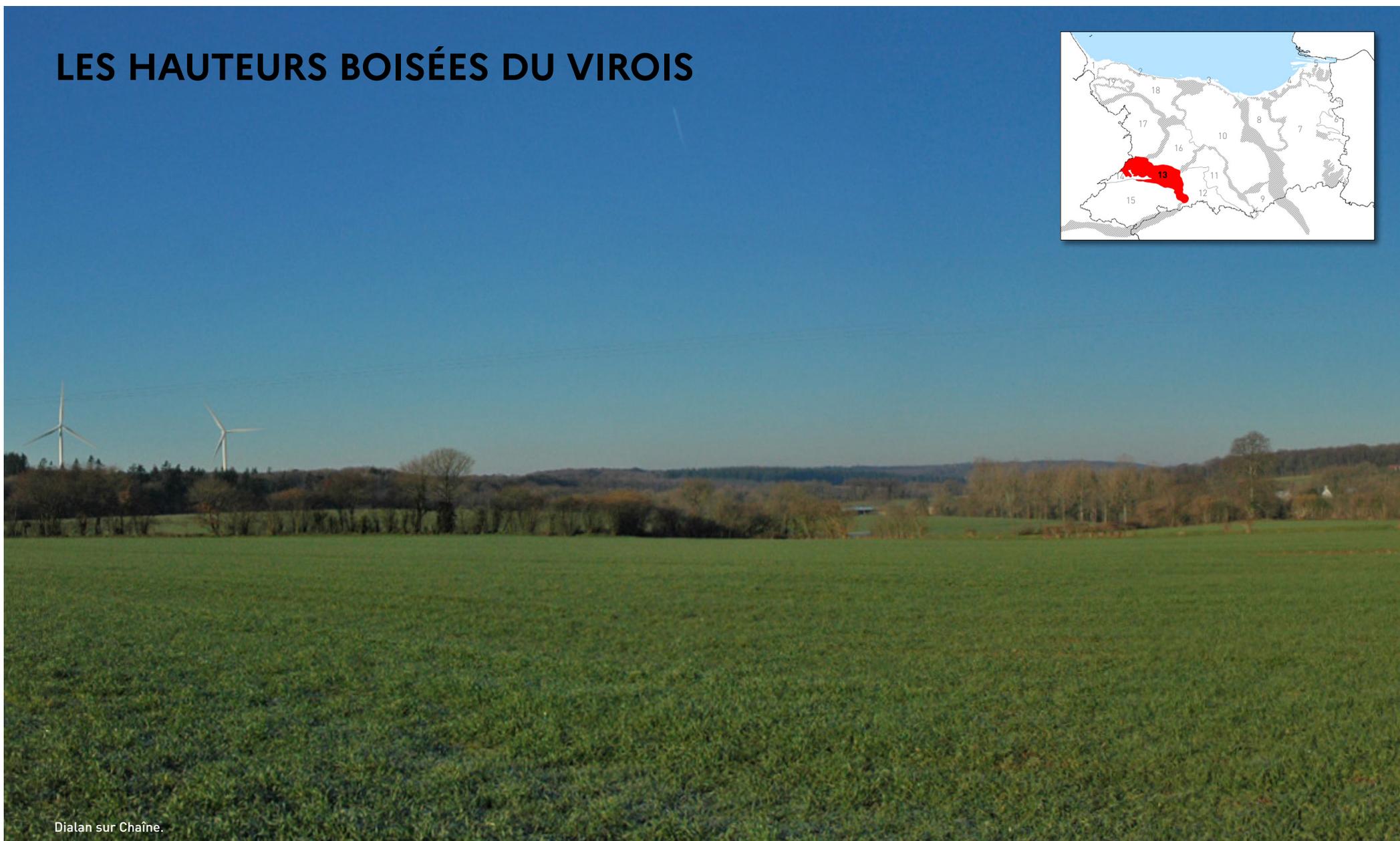
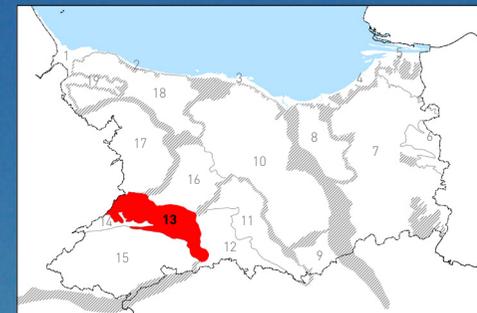


LES HAUTEURS BOISÉES DU VIROIS



Dialan sur Chaîne.



UNITÉ PAYSAGÈRE

Le livret caractérise une **unité paysagère** du département. D'après le guide du Ministère « Les Atlas de Paysages - méthode pour l'identification, la caractérisation et la qualification des paysages » :

Une unité paysagère désigne une partie continue de territoire cohérente d'un point de vue paysager. Ce « paysage donné » est caractérisé par un ensemble de structures paysagères et d'éléments de paysage qui lui procurent sa singularité. Une unité paysagère est distinguée des unités paysagères voisines par des limites qui peuvent être nettes ou « floues ».

Certains éléments de paysages sont en interaction. Les systèmes que forment ces éléments de paysages dessinent les structures paysagères. Celles-ci distinguent l'unité paysagère étudiée de celles qui l'entourent. Ce sont elles qui caractérisent un paysage. Ces structures paysagères intègrent trois dimensions : topographique, fonctionnelle et symbolique.

SOURCES DES CARTES

Localisation

- BD Topo 2022 > IGN
- BD Carto 2021 > IGN
- BD Alti 2021 > IGN
- Admin express 2022 > IGN

Carte des paysages

- BD Topo 2022 > IGN
- BD Carto 2021 > IGN
- BD Alti 2021 > IGN
- Admin express 2022 > IGN
- Anciennes UP >

Relief-Hydrographie

- BD Topo 2022 > IGN
- BD Alti 2021 > IGN
- Admin express 2022 > IGN
- Zones humides surfaciques 2020 > DDT38

Agriculture / Boisements

- RPG 2020 > IGN
- BD Alti 2021 > IGN
- BD Topo 2022 > IGN
- BD Alti 2021 > IGN
- Admin express 2022 > IGN

Bâti

- BD Topo 2022 > IGN
- BD Alti 2021 > IGN
- Admin express 2022 > IGN
- Admin express 2022 > IGN
- Monuments historiques et SPR > Ministère Culture
- Sites inscrits classés > DREAL

Carte des évolutions

- BD Topo 2022 > IGN
- BD Carto 2021 > IGN
- BD Alti 2021 > IGN
- Admin express 2022 > IGN

CITATIONS DE L'INVENTAIRE DES PAYSAGES DE BASSE-NORMANDIE DE 2001

Dans le cadre de l'actualisation de l'Inventaire réalisé en 2001, des passages en sont cités pour caractériser les unités paysagères.

Ils expriment des éléments de connaissance des paysages, des évolutions ou des permanences.

Ils sont mis en lumière par les **encarts gris**, écrits en italique et entre guillemets.

Les encarts bleus peuvent également servir à citer d'autres sources, mentionnées dans les encarts.

« Textes issus de l'Inventaire des paysages de Basse-Normandie de 2001. »

LES REPRÉSENTATIONS SOCIOCULTURELLES DES PAYSAGES

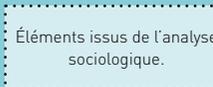
Les livrets présentent les représentations sociales des paysages relevant des modèles globaux et locaux. Les représentations du modèle global sont issues du travail d'analyse des représentations iconographiques (peintures, littérature grise, sites web, etc.) réalisé en annexe des livrets UP. Des références à ce travail sont indiquées dans le livret sous la forme d'**encarts jaunes arrondis**. D'autre part, les représentations du modèle local sont issues du travail réalisé en ateliers tout au long de la démarche, avec les acteurs locaux. Les références à ce travail sont balisées sous la forme d'**encarts bleus rectangulaires**.

• Représentations iconographiques socioculturelles (« modèle global »)

« Les modèles globaux renvoient à une culture académique et aux représentations paysagères véhiculées par les arts : la littérature, ou la peinture mais aussi la photographie ou le cinéma... Cette échelle évoque les processus d'« artialisation » qu'avait mis en évidence Alain Roger (Court traité du paysage, 1997). Elle renvoie également aux différents stéréotypes véhiculés par les médias : la presse, la télévision et les sites web touristiques... » (voir Cadiou Nathalie et Luginbühl Yves. 2. Modèles paysagers et représentations du paysage en Normandie-Maine. In Paysage au pluriel, édité par Claudie Voisenat, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 1995). ► **Voir l'étude des représentations sociales commandée par la DREAL, et réalisée en 2023 par Clément Briandet.**

• Représentations sociales issues des ateliers (« modèle local »)

« Les modèles locaux font référence à la culture locale, aux rapports sociaux qui interviennent dans les représentations que les populations se forgent du paysage. » (voir N.C. & Y.L. Paysage au pluriel) Ces représentations et systèmes de valeurs locaux complètent les modèles globaux et s'y articulent. Mais ils en sont parfois bien différents. L'atlas intègre la prise en compte des modèles locaux à travers les nombreuses productions réalisées au cours des ateliers avec les Établissements Publics de Coopération Intercommunales (EPCI). ► **Voir annexe méthodologique des ateliers.**



LE PATRIMOINE VISUEL : POINTS DE VUE ET ITINÉRAIRES PAYSAGERS

L'étude propose une cartographie (non exhaustive) du « patrimoine visuel ». Cette cartographie a été construite à partir de sources multiples :

- Les points de vue reconnus et institutionnels, voire historiques : localisés sur le Scan 25 de l'IGN, faisant l'objet d'un ensemble d'illustrations et de représentations consultables dans les offices de tourisme, dans les guides (notamment le guide vert) et sur les sites web des collectivités.
- Les points de vue « profanes », issus des ateliers avec les EPCI, des observations de terrain des paysagistes et des échanges avec le comité technique.

TENDANCE D'ÉVOLUTION PAYSAGÈRES - RECONDUCTION À PARTIR D'ORTHOPHOTOGRAPHIES

Les évolutions paysagères sont illustrées par des reconductions de photographies aériennes sur des secteurs caractéristiques de l'unité. Les reconductions sont réalisées sur un pas de temps pouvant aller de 1960 à 2020 ou de 2000 à 2020, selon l'intérêt des évolutions qu'elles présentent. L'analyse des reconductions s'appuie sur de l'observation des photographies et sur des données IGN pour les bâtiments (BDTopo 2020).

CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES

De manière générale, les photos sont issues des campagnes de terrain du groupement Passeurs © (sauf mentions). Les photographies prises au drone sont fournies par la DREAL.

SOMMAIRE

Mode d'emploi du livret	2
Sommaire	3
À premières vues	4
IDENTIFICATION DES PAYSAGES	5
Intitulé, délimitation et éléments de situation	7
Limites paysagères	8
COMPOSANTES PAYSAGÈRES	10
La géologie	12
Le relief et l'hydrographie	13
L'agriculture et les boisements	14
L'urbanisation, les équipements, les sites et les paysages protégés	15
Les paysages institutionnalisés, reconnus et protégés	16
Les représentations locales des paysages	17
Les belvédères et itinéraires paysagers	18
STRUCTURES PAYSAGÈRES	19
Un haut plateau collinaire, entaillé, aux coteaux abrupts	21
- Le plateau agricole suspendu	22
- Les vallées boisées, sinueuses et encaissées	24
- Les contreforts boisés	26
ÉVOLUTIONS ET ENJEUX PAYSAGERS	28
Grandes tendances des évolutions	30
Exemple d'un secteur représentatif	31
Paysages en évolution, paysages en débat	32
Évolutions et enjeux par structure paysagère	33
Les communes de l'unité paysagère	41

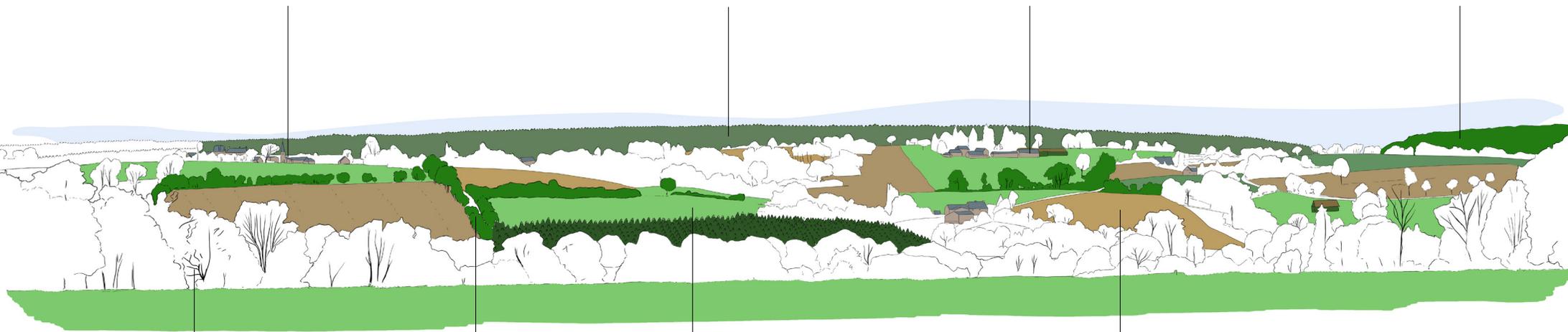
À PREMIÈRE(S) VUE(S)

De petits bourgs regroupés aux caractéristiques architecturales affirmées

De grandes parcelles de résineux situés sur les coteaux, dont les cimes dessinent l'horizon

De nombreux hameaux et fermes isolées accompagnés de bâtiments d'activités agricoles récents

Des boisements de résineux accompagnés de feuillus et quelques parcelles habillant les coteaux et les crêtes culminant à plus de trois cent mètres d'altitudes



Vallées profondes et encaissées, aux coteaux boisés

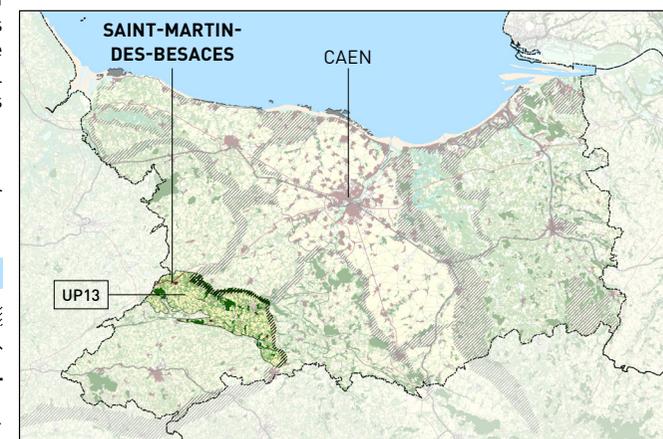
Un bocage hétérogène, dense dans les vallées, relictuel sur les parties hautes des collines du plateau

Des prairies bocagères enserrées dans une trame de haies lâche

De grandes parcelles de cultures céréalières, d'oléagineux et de lin juxtaposées aux prairies

L'unité paysagère des hauteurs boisées du Virois est située au sud-ouest du département, à la charnière de différents grands ensembles paysagers, entre le Bessin au nord et le bassin virois au sud. À l'ouest, elle s'appuie sur la limite entre le Calvados et la Manche et jouxte la Suisse normande à l'est. Formée par le synclinal bocain (ensemble géologique semblable à un mille-feuilles de roches), elle se singularise par son altitude, comme un plateau suspendu dominant le territoire du département, aux contreforts abrupts offrant des vues lointaines sur les unités voisines. Ainsi, elle contient un des points culminants du département, le Mont Pinson, s'élevant à 365 mètres d'altitude. Unité à dominante rurale, peu habitée, sa position charnière entremêle des caractéristiques paysagères issues de différents contextes : des constructions en schiste et grès schisteux caractéristiques du synclinal bocain, des boisements de résineux adaptés à son altitude, des prairies bocagères à l'image du Pays Virois et des fermes imposantes aux toitures d'ardoise, faisant écho aux constructions du Bessin.

Située à une dizaine de kilomètres de Vire Normandie et à environ vingt-cinq de Caen, elle représente les premiers contreforts du massif armoricain. Cette unité est partagée entre le nord de l'Intercommunalité de la Vire au Noireau (de St Martin des Besaces à St Pierre-la-Vieille en passant par Montchauvet) et par le sud de la communauté de Pré-Bocage Intercommunalité, concerné par le plan de paysage lancé en 2017.



Unité paysagère n°13 «Les hauteurs boisées du Virois». Carte des unités paysagères du Calvados et de leurs limites nettes ou épaisses - 2022.



A

IDENTIFICATION DES PAYSAGES

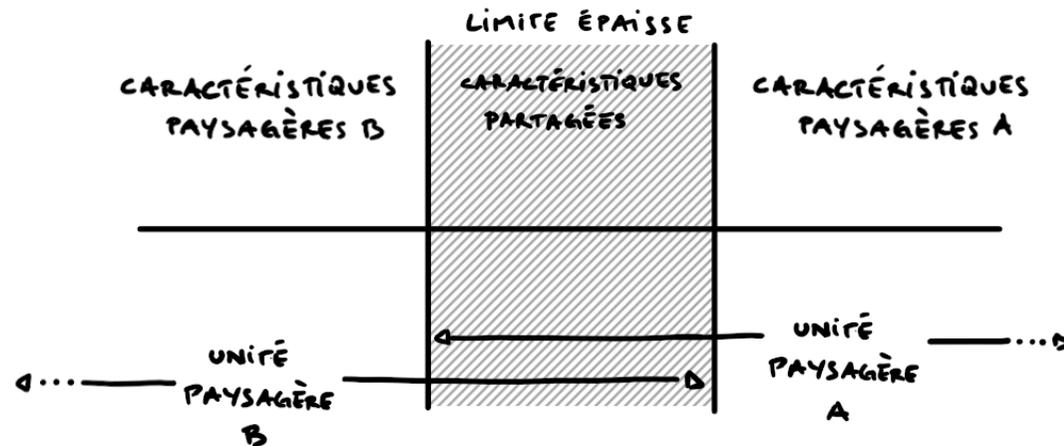
Saint-Jean-le-Blanc.

ACTUALISATION DE L'INTITULÉ ET DES PRINCIPES DE DÉLIMITATION

- Identification des paysages :

« Par identification d'un paysage, on entend l'exposé, dans un Atlas de paysages, des limites et du nom d'une unité paysagère. »

Les Atlas de paysages - méthode pour l'identification, la caractérisation et la qualification des paysages. 2016.
Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie.



La définition des principes a ainsi mené à distinguer deux grandes typologies de limites :

- Les **limites nettes**, formées par les basculements francs entre deux unités, par un relief marqué, une lisière ou un changement radical d'occupation du sol, pouvant être représentées par un trait fin sur une carte.
- Les **limites « épaisses »**, en fondu ou dégradé subtil, formées par des basculements lents entre deux unités. Elles peuvent être de deux natures :
 - « **stables** », généralement liées à la douceur des changements de relief, aux boisements, etc.
 - « **progressives** », liées à des dynamiques anthropiques comme le développement de l'urbanisation, un changement de pratiques agricoles, sylvicoles ou éventuellement ostréicoles (en mer), ou encore l'installation d'équipements (éoliennes par exemple), voire le changement climatique. Dans ce cas, une évolution future de la limite est à prévoir.

D'autre part, nous considérons qu'une limite, par définition, est toujours **partagée** entre deux unités, qu'elle soit nette ou épaisse. Par conséquent, le cas d'une limite épaisse implique que le territoire de **la limite appartient aux deux unités** à la fois, tel que le schéma ci-dessus l'illustre. Dans les fiches par unité, les territoires des limites épaisses sont représentés de cette manière, qu'elles soient stables ou progressives.

MÉTHODOLOGIE ATELIERS SÉRIE 1

L'unité paysagère a pu être abordée au cours de **1 Atelier des Paysages** : ateliers exploratoires (A15).

Un total de **9 personnes** a participé à la caractérisation de l'unité paysagère.

Les ateliers ont regroupé à la fois des élus (maires, maires-adjoints, conseillers municipaux) et des techniciens des collectivités locales, des habitants, des représentants des associations locales de protection de l'environnement et du patrimoine, des représentants des partenaires publics.

INTITULÉ

L'intitulé d'une unité paysagère est défini selon les principes définis par le guide des Atlas de paysages du Ministère.

Il demande à ce que la notion de paysage prime avant tout, en croisant des caractéristiques géographiques et anthropiques avec un élément de localisation d'ordre toponymique ou socioculturel.

DÉLIMITATION

Les principes de délimitation s'appuient sur différents critères, notamment liés à la définition du paysage issue de la Convention Européenne du Paysage : une interaction de facteurs naturels et humains, intégrant une dimension perceptive, socioculturelle.¹ Il s'agit donc de croiser les éléments géographiques : le relief, l'hydrographie et la végétation ; et les éléments anthropiques de l'occupation du territoire : l'urbanisation, l'architecture et l'agriculture, en tenant compte de leur histoire et de leurs évolutions récentes.

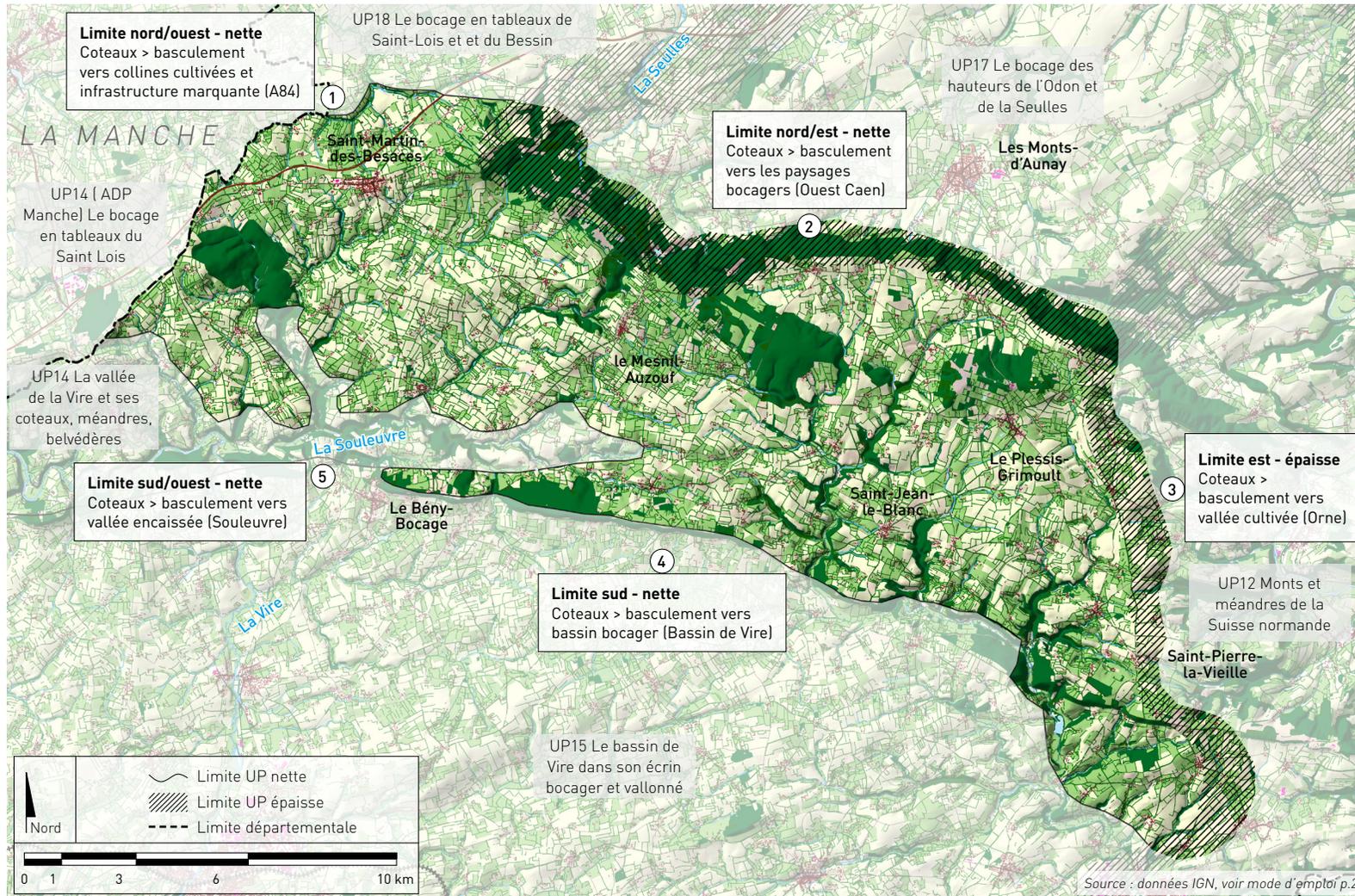
Le caractère maritime du département est également un facteur incontournable : l'estran et ses évolutions quotidiennes, les paysages des marées, la vue de la mer et l'appel du large, et bien sûr la dimension mémorielle profondément inscrite dans les paysages côtiers des plages et de leurs équipements.

Tous ces éléments interviennent dans la définition des limites des unités paysagères, y compris la part de subjectivité du regard de chacun, de son ressenti et de ses représentations. On peut donc partir du principe qu'il existe différentes manières de délimiter des unités paysagères, mais que l'essentiel est d'assurer une cohérence des choix, entre les limites des unités du département elles-mêmes et avec celles des unités des départements voisins, définies précédemment sur l'Orne et la Manche, à venir sur l'Eure et la Seine-Maritime.

Pour plus de détail sur les principes de délimitation, voir le fichier « Méthodologie de l'Atlas du Calvados ».

1. Selon la CEP, le terme « Paysage » désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations.

LIMITES DE L'UNITÉ ET ÉLÉMENTS DE SITUATION



LÉGENDE

- Cours d'eau
- Boisement
- Bocage
- Prairie
- Grande culture
- Bâti résidentiel, patrimonial, agricole et équipements
- Activités économiques, artisanales et industrielles
- Route départementale
- Autoroute
- Voie ferrée

ANCIENNE ET NOUVELLE DÉLIMITATION

L'actualisation de l'atlas conserve l'unité telle qu'elle était définie auparavant. Quelques ajustements ont été effectués au nord et au nord-est. L'ancien intitulé «Le synclinal bocain» a été remplacé par «Les hauteurs boisées du Virois», pour mieux décrire ses caractéristiques paysagères.

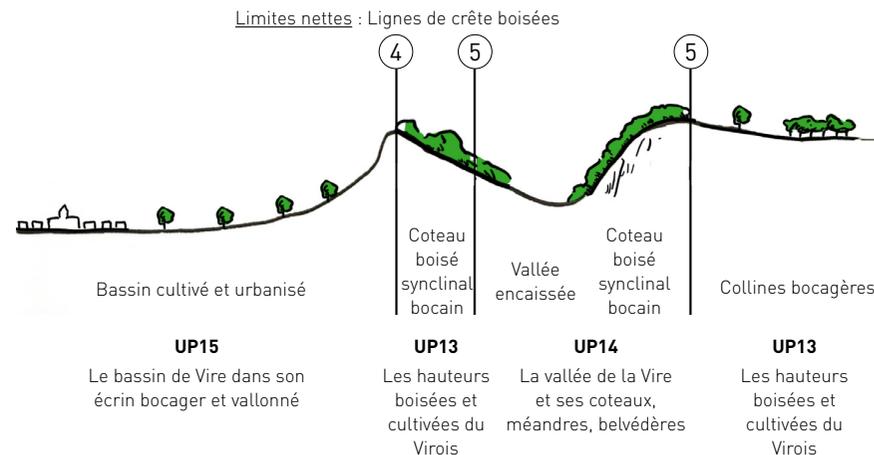
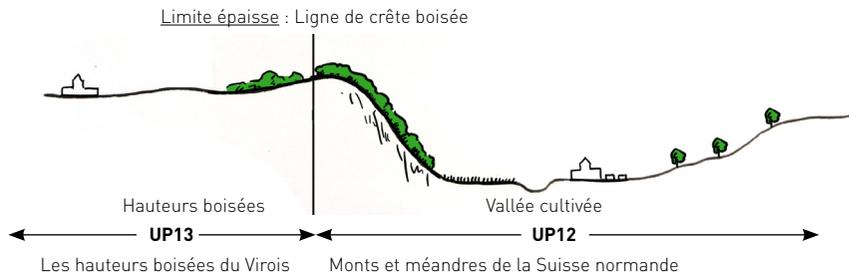
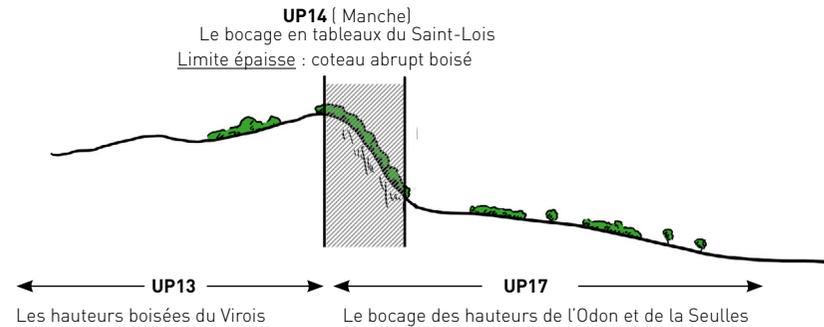
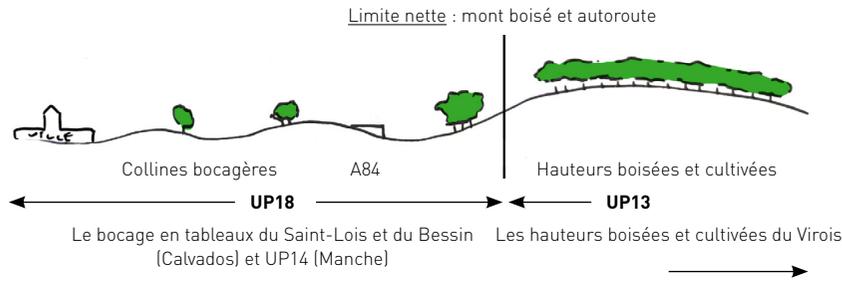
Cette unité se démarque de ses voisines par son relief marqué aux grandes courbes amples, qui se découvrent au nord et au sud de l'unité. Les lignes de crêtes situées sur les pourtours du synclinal bocain forment des basculements paysagers marqués vers l'ensemble des unités limitrophes. Depuis le bassin de Vire au sud et le bocage en tableaux au nord, les hauteurs boisées du Virois jouent le rôle de fond de tableau bien visible. À l'ouest, les limites de l'unité se superposent quasiment à la limite départementale avec la Manche, et la vallée de la Vire forme une rupture nette. À l'est, la transition est la vallée de l'Orne située dans l'UP 12 Suisse Normande qui marque une limite plus progressive.

Ce paysage forestier alterne entre cultures sur des grandes parcelles ouvertes en plateau et herbages enclavés là où les pentes sont plus vigoureuses ainsi qu'en fond de vallons.

L'INTITULÉ proposé « les hauteurs boisées du Virois » apparaît tout à fait approprié pour les participants. Cependant, deux propositions de nouvel intitulé émergent des échanges pour souligner peut-être davantage le relief :

- LES MASSIFS ET CRÊTES BOISÉS DU VIROIS
- LES COLLINES BOISÉES DU HAUT VIROIS

LIMITES PAYSAGÈRES



Limite nord ouest - Nette ①

Au nord-ouest, la limite paysagère est nette car l'ensemble des composantes paysagères évoluent entre les deux unités paysagères. Les coteaux créent un basculement paysager entre le Calvados et la Manche. L'infrastructure de l'A84 et le Bois de Brimbais, situé à 300m d'altitude, créent une rupture paysagère marquée.

Limite nord est - épaisse ②

On trouve une limite bien nette dans le nord-est de l'unité, où les paysages des hauteurs boisées du Virois s'élèvent, perceptibles depuis l'ensemble des unités voisines, par leur hauteur atteignant parfois quasiment deux cents mètres. Le synclinal bocain et ses coteaux abrupts boisés se dressent en fond de toile derrière Aunay-sur-Odon, pour marquer la limite nette de l'unité. En appliquant le principe de l'appartenance de la toile de fond à l'unité, la limite prend l'épaisseur du coteau, aussi faible soit-elle.

Limite est - Épaisse ③

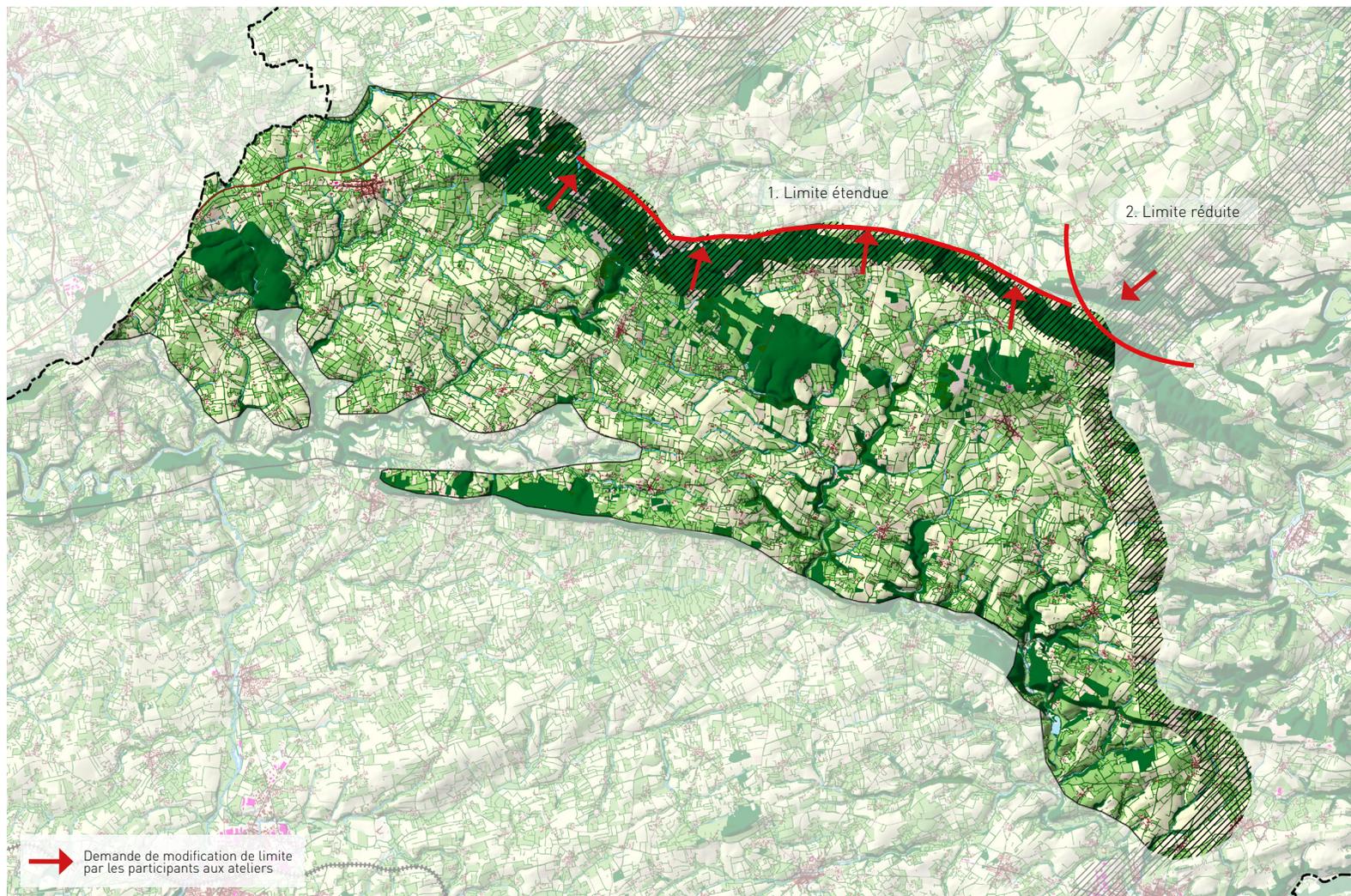
À l'est, la limite est nette car marquée par le coteau du synclinal bocain. La vallée de l'Orne marque très nettement l'extrémité est de l'unité. Cette limite est formée par la ligne de crête qui sépare les collines des hauteurs boisées et le versant ouest de la vallée de l'Orne. Cette limite est complètement boisée.

Limite sud - Nette ④

Au sud, le profil du coteau, caractéristique du relief du synclinal bocain, forme une limite franche. Le coteau crée un basculement paysager net, car, au-delà de la topographie marquée, le caractère ouvert et cultivé des paysages du bassin de Vire répondent aux paysages des hauteurs boisées.

Limite sud ouest - Nette ⑤

Au sud-ouest, l'unité de la vallée de la Vire forme une «enclave» dans le paysage de l'unité. La vallée encaissée de la Soulevre, affluent de la Vire, crée une rupture dans les paysages des hauteurs boisées et cultivées. La ligne de crête accentuée par les boisements, crée un basculement paysager important dans la vallée encaissée de la Soulevre.



LES LIMITES proposées pour l'unité paysagère ont fait l'objet de quelques discussions par les participants des ateliers.

Sont restituées ici les propositions qui émanent des échanges en atelier, par le Comité technique de l'Atlas et les Comités de rédaction.

Les 2 modifications à souligner, concernent :

1. **L'extension de la limite nord** de l'unité paysagère presque jusqu'à la ville des Monts d'Aunay, les villes de Saint-Martin-des-Besaces et de Saint-Pierre-du-Fresne faisant la limite nord-ouest, avant l'autoroute A84 ;

> La demande a été validée car la forêt et la topographie marque une rupture évidente avec l'unité supérieure située au nord (hauteurs des vallées de la Seulles et de l'Odon).

2. **Le retrait de l'unité paysagère du secteur de haras**, au nord-est, qui, pour les participants, « appartient » davantage à la vallée de l'Orne ;

> La demande a été validée.



B

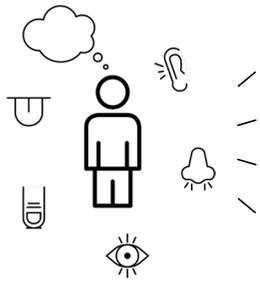
COMPOSANTES PAYSAGÈRES

- Caractérisation des paysages :

« Dans un Atlas de paysages, on entend par caractérisation l'étude et la mise en évidence des structures paysagères et éléments de paysage qui permettent de caractériser une unité paysagère. »

Les Atlas de paysages - méthode pour l'identification, la caractérisation et la qualification des paysages. 2016.
Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie.

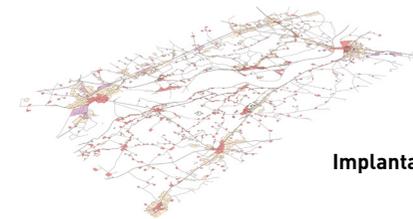
Un Paysage...



Perceptions et représentations



Une partie de territoire perçue



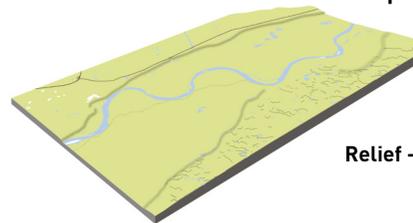
Implantation humaine

+



Végétation

+



Relief - sol / Hydrographie

Le paysage représente un « tout », un ensemble de **familles thématiques, appelées « composantes », reliées par des logiques d'implantation.**

Ce chapitre vise à étudier ces composantes paysagères pour définir et comprendre leurs interrelations et leurs logiques.

Par exemple :

- Pourquoi le relief s'est formé de telle manière, selon la nature du sol et du sous-sol ?
- Pourquoi les milieux et leur végétation se sont-ils développés à certains endroits ?
- Pourquoi cultive-t-on telle espèce à tel endroit ?
- Et enfin, pourquoi l'homme s'est-il implanté de telle manière sur ce territoire ?

L'étude des composantes permettra, d'une part, de répondre à ces questions, et d'autre part, en conjuguant ces réponses, de confirmer la délimitation de l'unité paysagère.

MÉTHODOLOGIE ATELIERS SÉRIE 1

L'unité paysagère a pu être abordée au cours de **1 Atelier des Paysages** : ateliers exploratoires (A15).

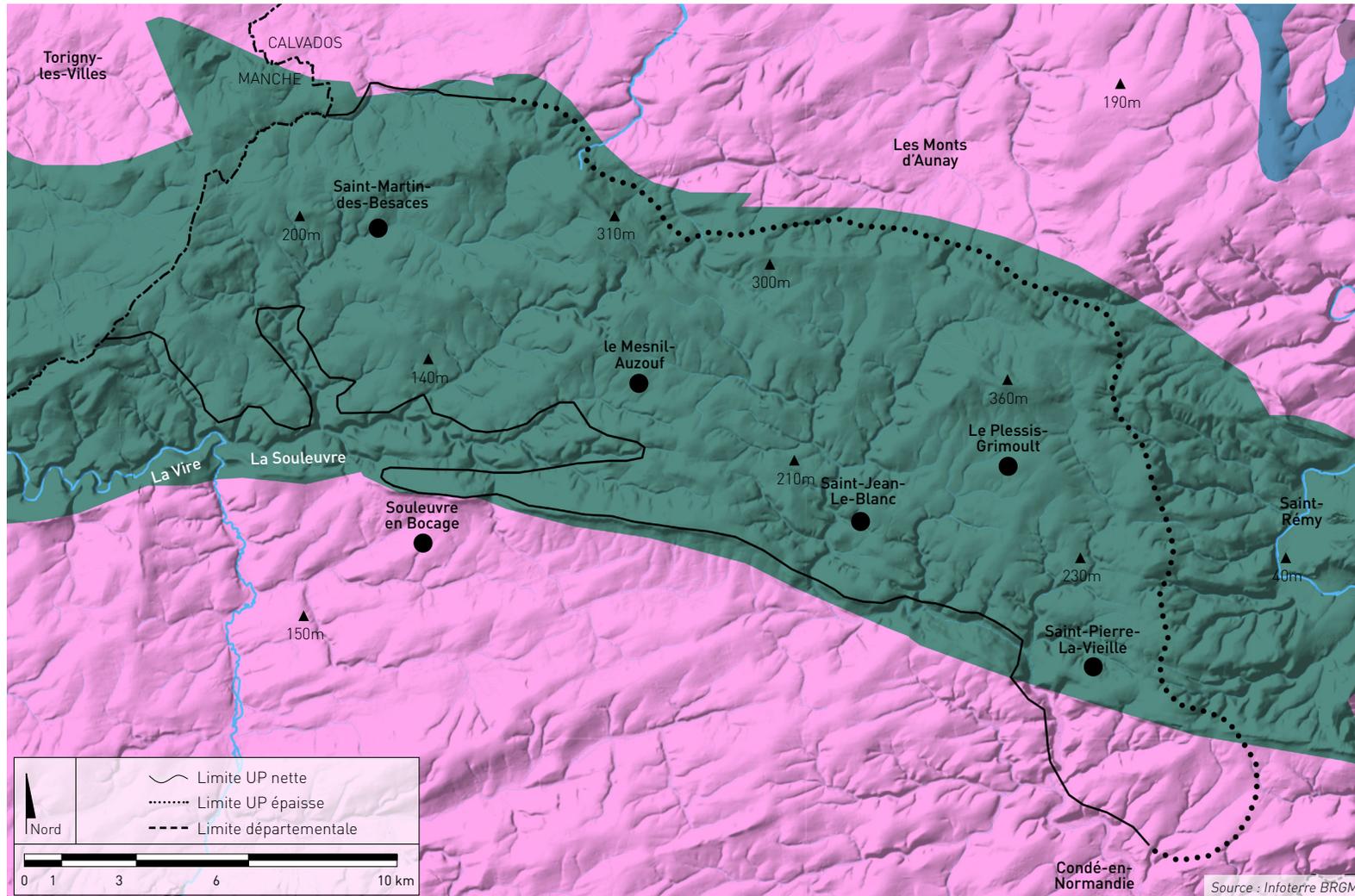
Un total de **9 personnes** a participé à la caractérisation de l'unité paysagère.

Les ateliers ont regroupé à la fois des élus (maires, maires-adjoints, conseillers municipaux) et des techniciens des collectivités locales, des habitants, des représentants des associations locales de protection de l'environnement et du patrimoine, des représentants des partenaires publics.

UNE GÉOLOGIE UNIFORME

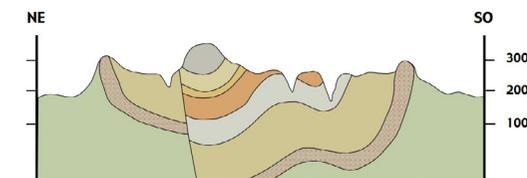
La particularité géologique de l'unité des hauteurs boisées du Virois est sa position sur le synclinal bocain. Les crêtes boisées de 300m d'altitude sont constituées de grès durs et de conglomérats, très résistants à l'érosion, alors que les dépressions accueillant les prairies ont été façonnées dans les schistes plus tendres.

Les roches du synclinal bocain sont reconnaissables au niveau des affleurements rocheux et par les matériaux de construction utilisés dans les villages. Le schiste et le grès, extraits des carrières, se retrouvent dans ces matériaux de construction.

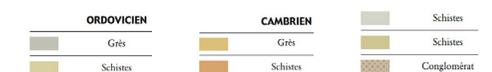


Schiste et grès, appareillage typique de l'unité.

«Les hauteurs du synclinal bocain, qui dessinent un arc tourné vers le nord entre le bassin de Vire et le pré-Bocage, forment une large bande de hautes terres toujours supérieures à 200 mètres et qui peuvent dépasser 300 mètres entre Saint-Martin-des-Besaces et Le Plessis-Grimoult. Les crêtes de grès et de conglomérats, bien continues et soulignées de bois qui les bordent au nord et au sud, les individualisent vigoureusement au-dessus des régions plus basses qui les encadrent et auxquelles elles donnent des fonds de tableaux.»



Coupe géologique du synclinal.



<https://junior.universalis.fr/index/synclinal>

UN HAUT PLATEAU ET DE NOMBREUSES SOURCES

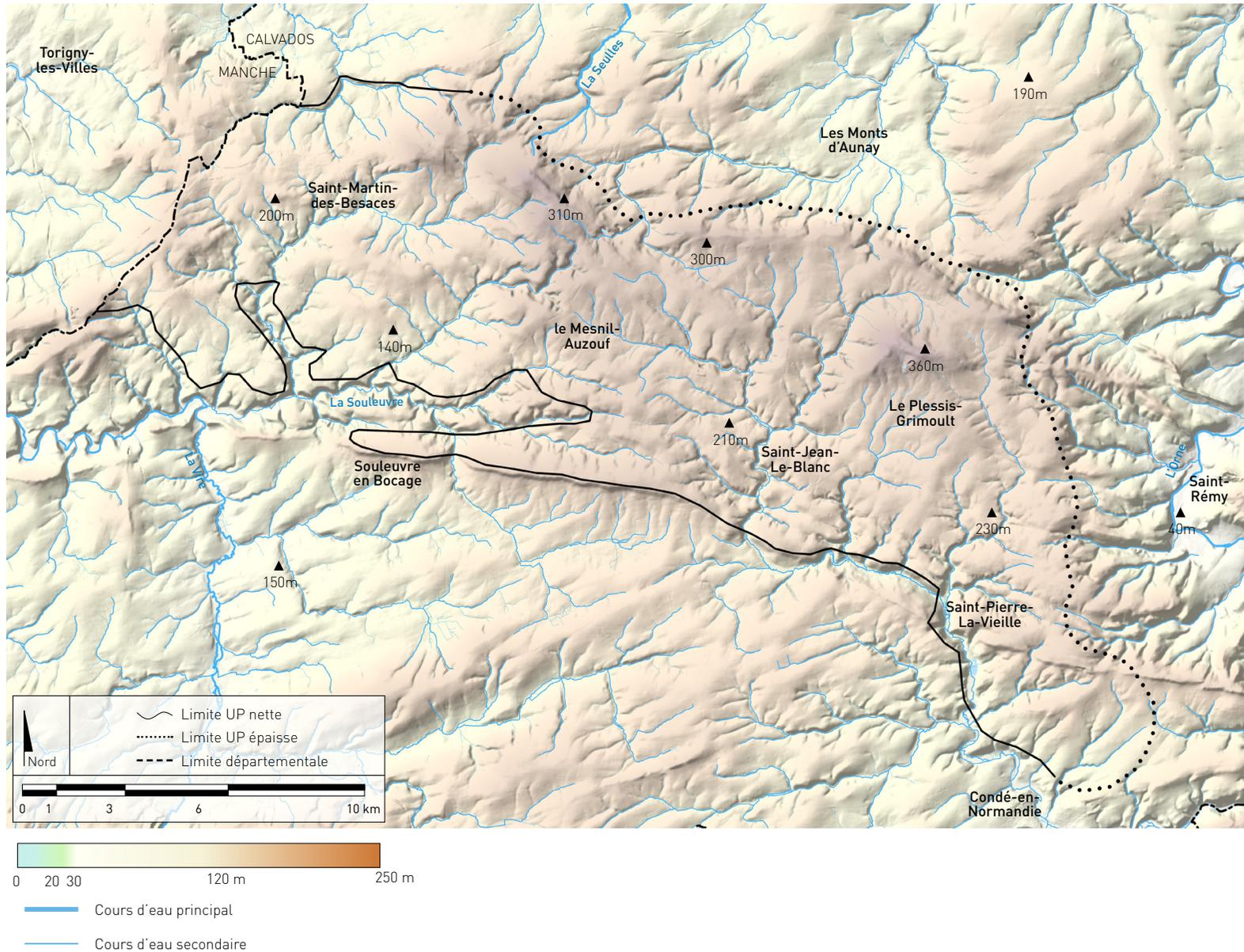
Le synclinal bocain forme en quelque sorte un grand plateau vallonné et donne à cette unité des hauteurs se situant entre 200m et 400m, parmi les plus hautes du département.

Sa limite Nord, marquée par une suite de crêtes, est soulignée par de nombreux boisements.

Au sud, le dénivelé franc entre le plateau et le bassin virois crée de nombreuses situations de balcon sur l'unité de Vire.

À l'est et à l'ouest, les pentes du synclinal sont plus douces, descendant vers la Vire et l'Orne.

La caractéristique principale de l'hydrographie de l'unité est de n'être traversé par aucun grand cours d'eau structurant, mais les hauteurs du Virois abritent en revanche de nombreuses sources de cours d'eau emblématiques du département, comme la Seulles, l'Odon ou la Souleuvre, qui s'écoulent des coteaux de l'unité. De même, de nombreux affluents de l'Orne y trouvent leurs sources, alimentant massivement le fleuve.



GRANDES CULTURES, PRAIRIES ET GRANDS BOISEMENTS DE FEUILLUS ET RÉSINEUX

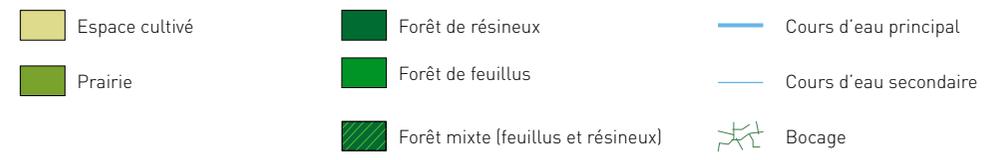
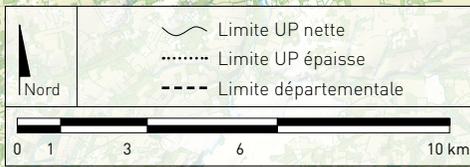
Les espaces boisés de l'unité ceinturent les espaces ouverts des grandes cultures céréalières et oléagineuses, marquant leurs horizons. Ils sont situés sur les parties les plus pentues des coteaux nord et sud, ainsi que dans le centre de l'unité pour les bois de Ferrière et du Goulet.

L'unité compte également les plus grandes surfaces de résineux du département qui représentent une ressource importante de la filière bois. L'aspect industriel des bois et forêts de résineux marquent fortement les paysages de l'unité. Les feuillus restent majoritaires dans les boisements et composent les haies bocagères.

Les prairies se concentrent dans les vallées, vallons et autour des espaces boisés et créent des ouvertures visuelles au sein d'une unité paysagère relativement boisée.

Les boisements et les prairies se développent sur les terres ingrates non cultivées (pour des raisons agronomiques ou topographiques). Les prairies sont installées sur les pentes, moins propices à l'agriculture mécanisée. Quelques haies sont encore présentes en bordures de prairies.

Sur les étendues plus planes et de faible altitude se regroupent les grandes cultures de blé et de maïs. Les haies y sont moins nombreuses et moins denses et les boisements sont très disparates, produisant une ouverture visuelle importante.

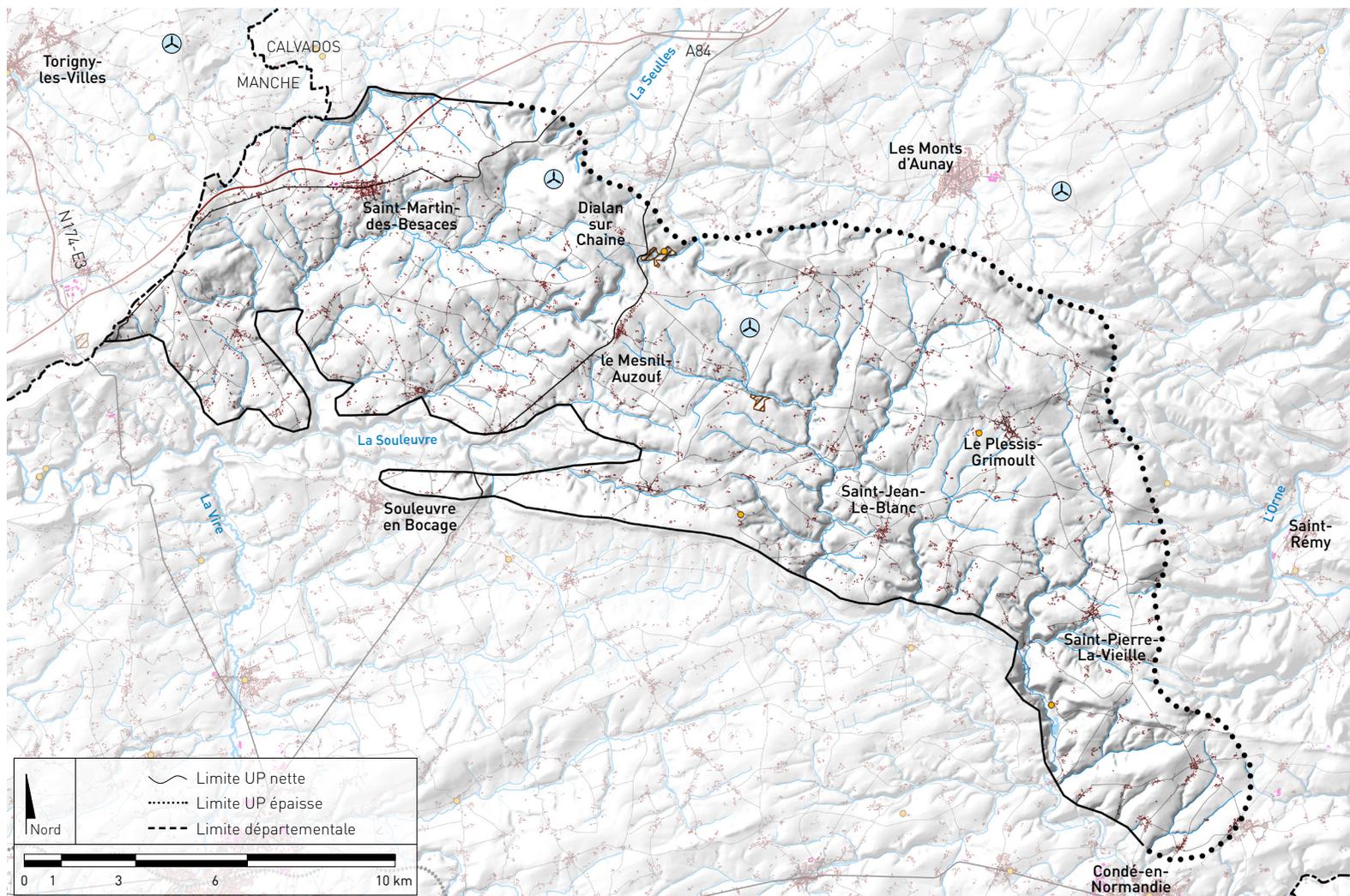


UNE ORGANISATION EN BOURGS, HAMEAUX ET FERMES ISOLÉES

Dans cette unité, l'habitat est dispersé, composé de plusieurs hameaux et fermes isolées typiques, étroitement liés au modèle agricole traditionnel de polyculture/élevage. La majorité de l'habitat se situe sur les coteaux, les plus hautes altitudes du territoire.

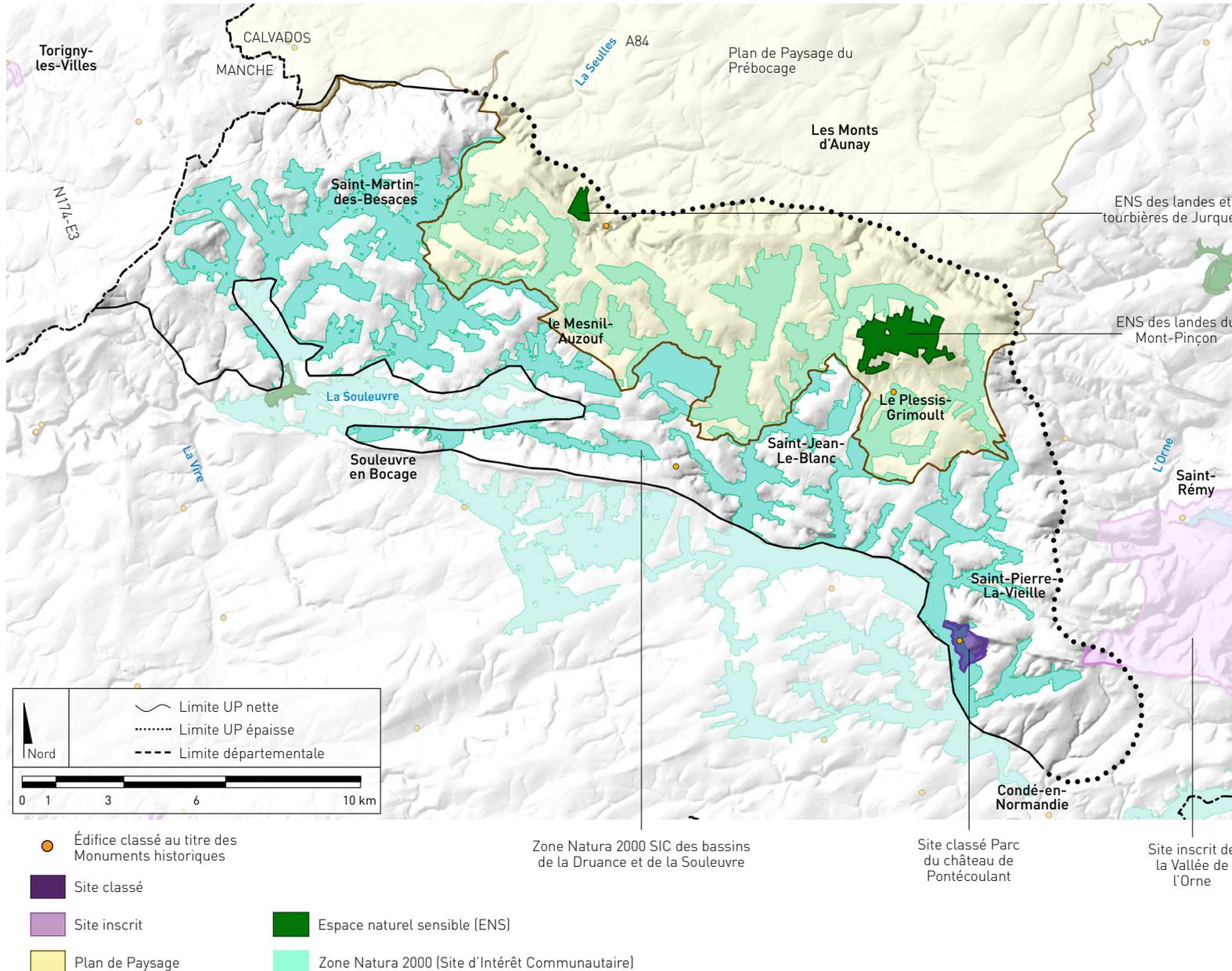
Les villages, adossés au relief sont reconnaissables par la silhouette préservée de leur église. Le plateau de Saint-Martin-des-Besaces est une exception avec son village étendu le long de la route et l'habitat diffus sur le plateau.

Les hauteurs de l'unité, soumises à de grands vents et faiblement peuplées, sont réservées à l'implantation de quelques éoliennes, notamment à l'est de Dialan-sur-Chaîne.



« A l'échelle du grand paysage, on remarque l'opposition entre les maisons concentrées au cœur de la ville et l'habitat dispersé de la campagne, « les longères ». Entre les deux se trouvent « les petits bourgs à taille humaine », avec leur école et/ou leur clocher, dont la silhouette se découpe sur l'horizon, constituant autant de points de repère. A l'échelle locale, la forte incidence du bâti sur l'identité paysagère est relevée par tous, grâce au « beau bâti de caractère », auxquels participent la pierre locale, les ardoises, etc. Ce bâti « donne une âme au paysage ». A côté de ce bâti traditionnel qui caractérise la campagne, il y a celui de la reconstruction, dans les communes structurantes du territoire. Les lotissements, qui tranchent parfois avec ce bâti traditionnel et le banalise, sont mal perçus. »

Source : Plan Paysage du Pré-Bocage_2019



Site classé du parc du château de Pontécoulant

« Le parc du château, depuis le fond de vallée jusqu'aux hauteurs qui l'entourent, est classé parmi les sites en mars 1919 et l'édifice est inscrit à l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques en mars 1927. Blotti dans un paysage vallonné qui annonce la Suisse normande toute proche, le domaine de Pontécoulant se découvre d'un coup au sortir d'une courbe de la petite route qui vient du bourg. Au premier plan, le jardin régulier étale ses vastes pelouses, bordées de charmille, de part et d'autre de l'allée d'honneur ponctuée de topiaires d'ifs. Les deux pavillons du jardinier et du garde-chasse, carrés et massifs, se dressent près de l'entrée, à chaque angle. Ils sont reliés par une fausse douve bordée de haies basses. »

Source : <http://www.donnees.normandie.developpement-durable.gouv.fr/pdf/SITES/14003f.pdf>

Plan de paysage du Pré-Bocage

Le plan de paysage est une démarche de projet dont l'objectif est de faire réfléchir ensemble habitants, usagers et aménageurs pour élaborer des stratégies d'adaptation qualitatives, choisies et partagées afin d'en préserver la qualité.

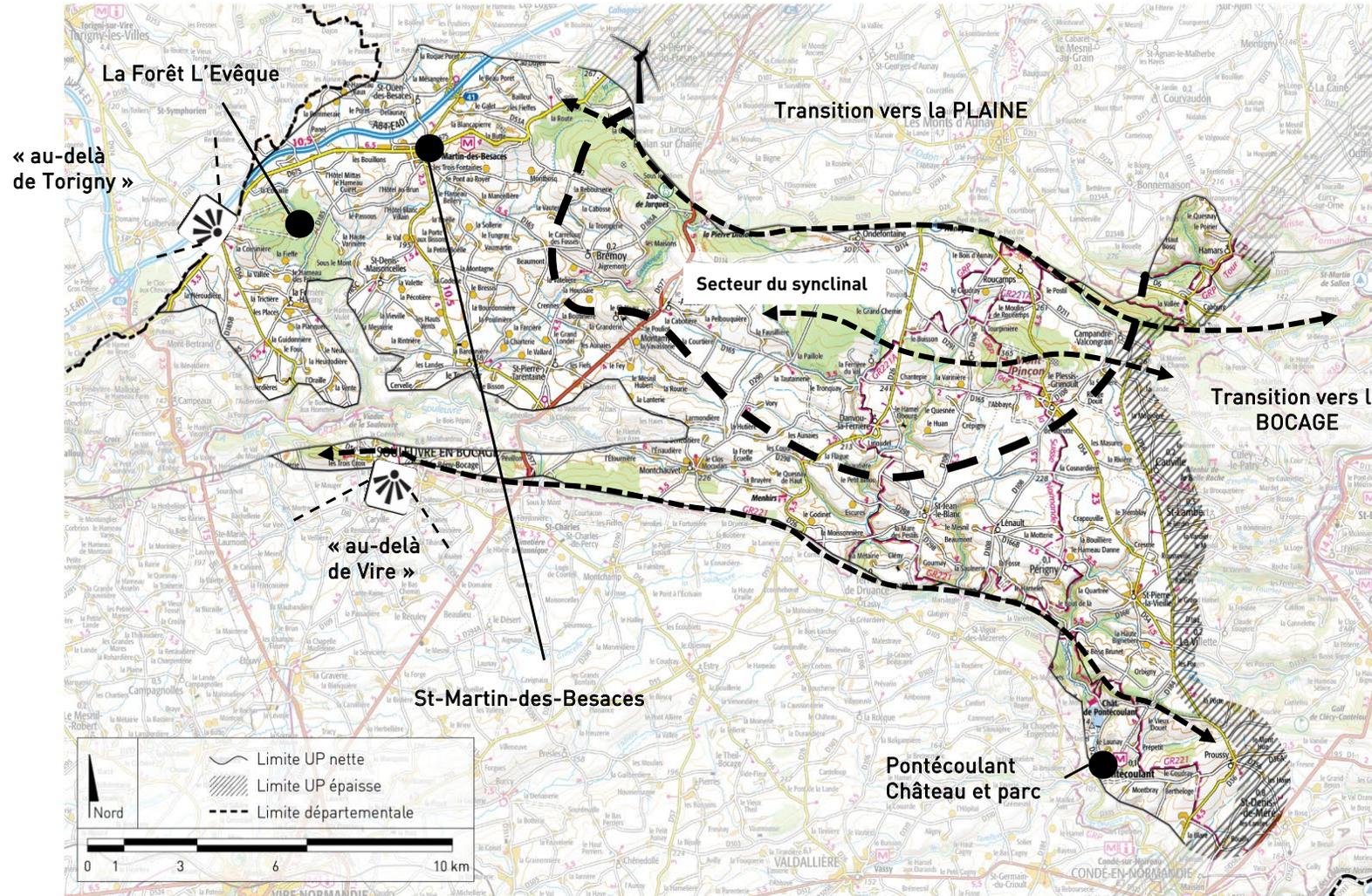
Celui du Pré-bocage porté par la communauté de communes, en 2019 a eu pour objectif d'apporter des réponses aux grands enjeux du territoire. Après avoir travaillé sur le SCoT à l'échelle de Pré Bocage Intercom, les élus ont lancé une démarche de Plan Local d'Urbanisme à l'échelle des deux intercommunalités historiques. Ce plan paysage va non seulement permettre d'enrichir et nourrir les PLUi mais favorisera aussi la mise en œuvre d'autres actions complémentaires assurant la mise en place d'une réelle politique locale du paysage. Il s'agira aussi pour le plan de paysage d'apporter des éléments concrets en matière de politique d'aménagement du paysage et en matière de préservation des paysages naturels.

Le plan de paysage a été réalisé en concertation avec la population qui s'est matérialisée par différents temps d'échanges: ateliers participatifs, animation auprès des écoles, présentation publique et forum.

Afin de garantir la diversité des paysages ruraux de Pré Bocage Intercom, ce plan de paysage s'articule autour de 4 objectifs de qualité paysagère et 13 axes déclinés en actions.

Source : CC Pré-bocage intercom

RÉSULTATS DES ATELIERS : SÉRIE 1



Les éléments structurants et ponctuels reconnus

Dans les discours des participants entendus au cours des différents ateliers, la caractérisation locale des paysages de cette unité paysagère, s'organise sur l'identification de 3 catégories d'éléments caractéristiques :

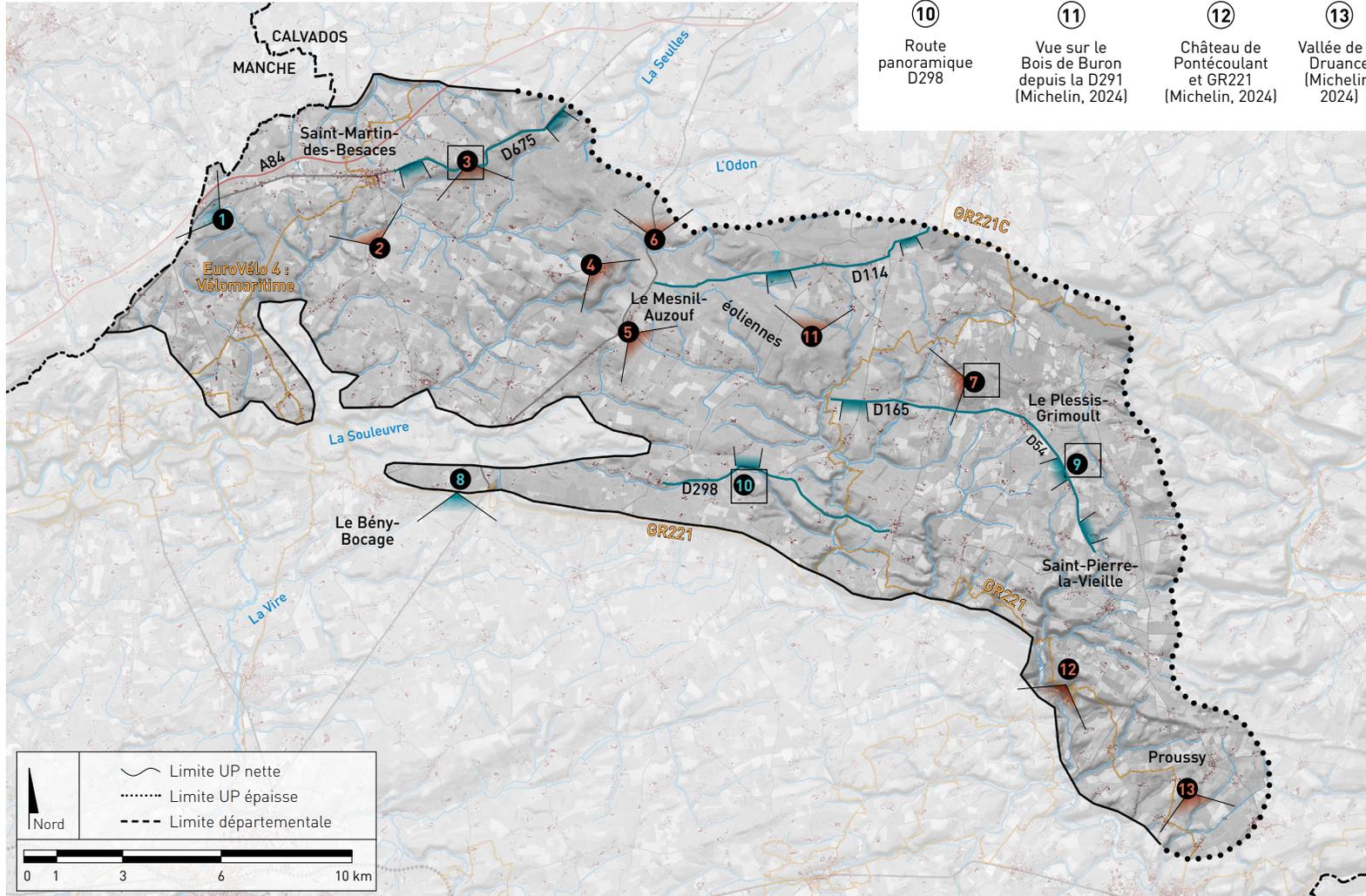
1. Le relief est un élément structurant le paysage selon au moins trois lignes d'horizon transversales, d'est en ouest, presque parallèles entre elles, mais d'inégale longueur ;
2. Une composition paysagère organisée autour de la structure géologique du synclinal, cœur de l'unité paysagère, de part et d'autre duquel se développent les transitions vers les autres entités paysagères, le bassin de la Vire au sud, le bocage
3. Quelques éléments remarquables viennent compléter la caractérisation de l'unité paysagère ; au nord-est, la Forêt L'Évêque et le point de vue paysager vers Torigny sur la route départementale D56 ; au sud-est, le château et son parc de Pontécoulant.

Planche 1. Éléments remarquables et ponctuels reconnus localement		Ensemble paysager	Axe structurant le paysage
	Lieux	Lié à l'eau	Réseau routier
	Points de vue	Lié au végétal	Réseau hydrographique
	Eoliennes	Lié à l'urbanisation	Autres (ligne THT, ligne de crête, voie ferrée...)
		Lié à l'agriculture	Limites administratives départementales

LES BELVÉDÈRES ET ITINÉRAIRES PAYSAGERS

- ①
Vue lointaine dans le département de la Manche au-delà de Torigny
- ②
Coteau de la Petite Souleuvre (Michelin, 2024)
- ③
Route panoramique D675 hameau La Butte (Michelin, 2024)
- ④
Les Hauts Vents (Michelin, 2024)
- ⑤
Le sud des hauteurs boisées du Virois (Michelin, 2024)
- ⑥
Le bocage des hauteurs de l'Odon (Michelin, 2024)
- ⑦
Le Mont Pinçon (Michelin, 2024)
- ⑧
Vue dégagée sur le pays Virois
- ⑨
Route panoramique D54

- ⑩
Route panoramique D298
- ⑪
Vue sur le Bois de Buron depuis la D291 (Michelin, 2024)
- ⑫
Château de Pontécoulant et GR221 (Michelin, 2024)
- ⑬
Vallée de la Druance (Michelin, 2024)



Itinéraires paysagers remarquables

- Route paysagère
- Sentier de randonnée (GR et GRP)

Points de vue

- Point de vue profane (identifié au cours des ateliers et des sessions de terrain)
- Point de vue institutionnalisé (IGN, Michelin, sites classés, offices du tourisme,...)

Point de vue illustré pages suivantes

Les points de vue remarquables et les routes paysagères sont l'expression symbolique de la préoccupation d'un territoire pour les questions de paysage.

D'une part, par **la qualité des points de vue** et des routes paysagères, de leurs aménagements, leurs ouvertures ou encore leur lisibilité.

D'autre part, pour **ce qu'ils donnent à voir**, pour la qualité des paysages offerts à la lecture des observateurs, qu'ils soient habitants, usagers quotidiens ou visiteurs.

Les points de vue remarquables, pour la plupart existants et identifiés depuis fort longtemps, sont en quelques sortes les sentinelles de la qualité paysagère, témoins des changements du territoire et **révélateurs de l'attention** qui leur est portée ou des enjeux sociétaux et questionnements actuels.

Ils sont aussi des **vecteurs de conscience paysagère** et permettent de véhiculer **la culture du paysage**, par la confrontation des observateurs aux questions que posent les paysages révélés.

Les points de vue remarquables et les itinéraires paysagers existent sous différentes formes. Ce chapitre en fait état sans être exhaustif. Ils ont été recueillis à partir de sources diverses :

Points de vue

- Institutionnalisés, identifiés sur les cartes IGN, les cartes Michelin, dans les sites touristiques et les belvédères des sites inscrits ou classés, valorisés par la politique de la DREAL.
- Profanes, livrés par les participants lors des ateliers, souvent officieux et résultant d'une connaissance dite « profane » des paysages, et repérés par les paysagistes lors des visites de terrain et les campagnes d'observation.

Routes paysagères

- Les sentiers de randonnées, reconnus et institutionnalisés, identifiés par les cartes IGN (GR et GRP),
- Les voies aménagées et identifiées dans les documents d'urbanisme, comme les vélos-routes et les « itinéraires paysagers »,
- Les itinéraires repérés par les paysagistes lors des visites de terrain et les campagnes d'observation.

LE MONT PINÇON

7 Le belvédère du Mont Pinçon, point culminant du Calvados



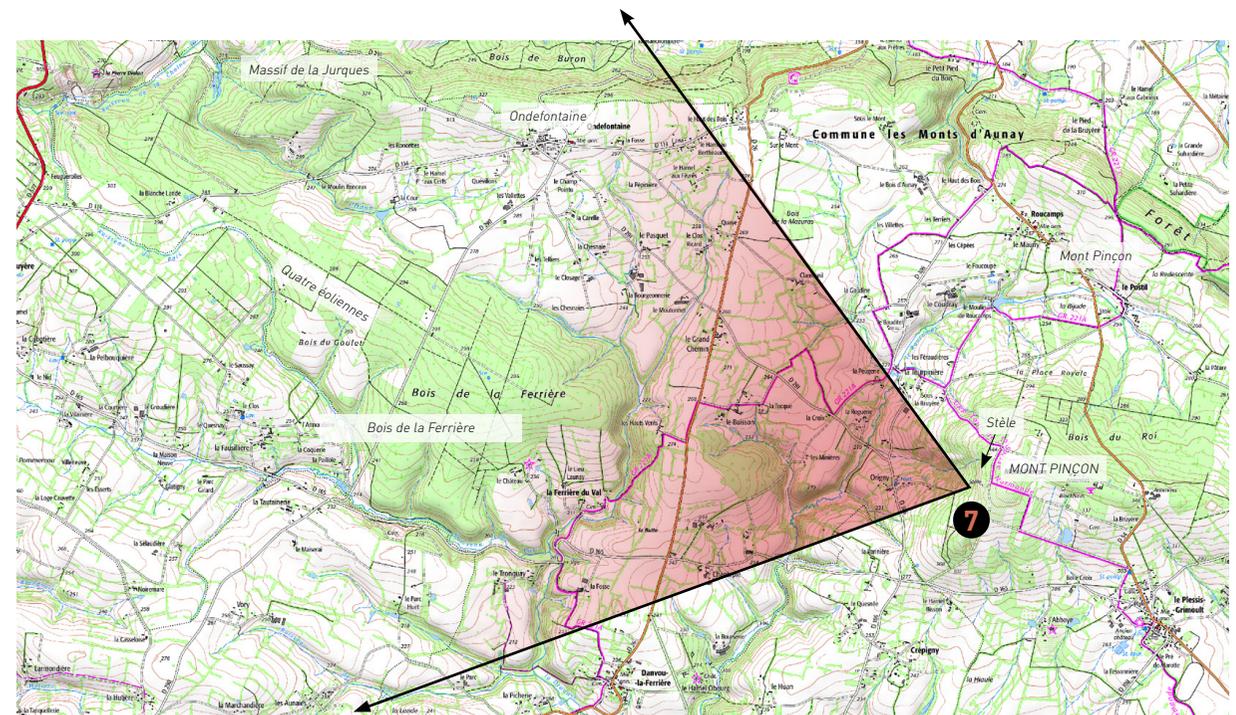
Le Mont Pinçon offre un point de vue de grande qualité pour observer les paysages, et en particulier le bocage et son parcellaire de taille variable mêlant pâtures et cultures.

« Point culminant du Calvados avec ses 362 mètres, le mont Pinçon est également un espace naturel remarquable de par ses landes à bruyères, ses anciennes tourbières et ses boisements. La bruyère cendrée et la bruyère à 4 angles colorent les landes d'un rose "estival". Le site offre également quelques beaux panoramas. L'accès peut se faire par le parking de l'antenne au Plessis-Grimoult.»

Source: <https://www.paysdevire-normandie-tourisme.fr/10-lieux-instagrammables-dans-le-pays-de-vire/>



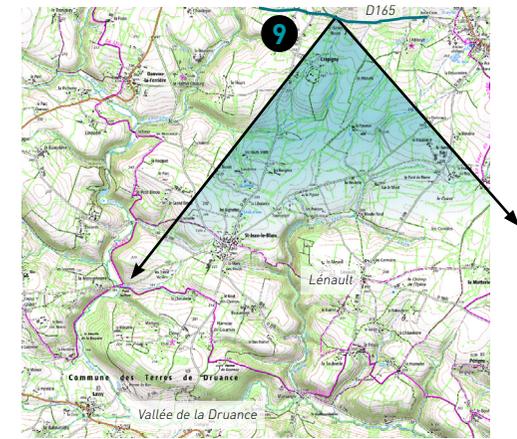
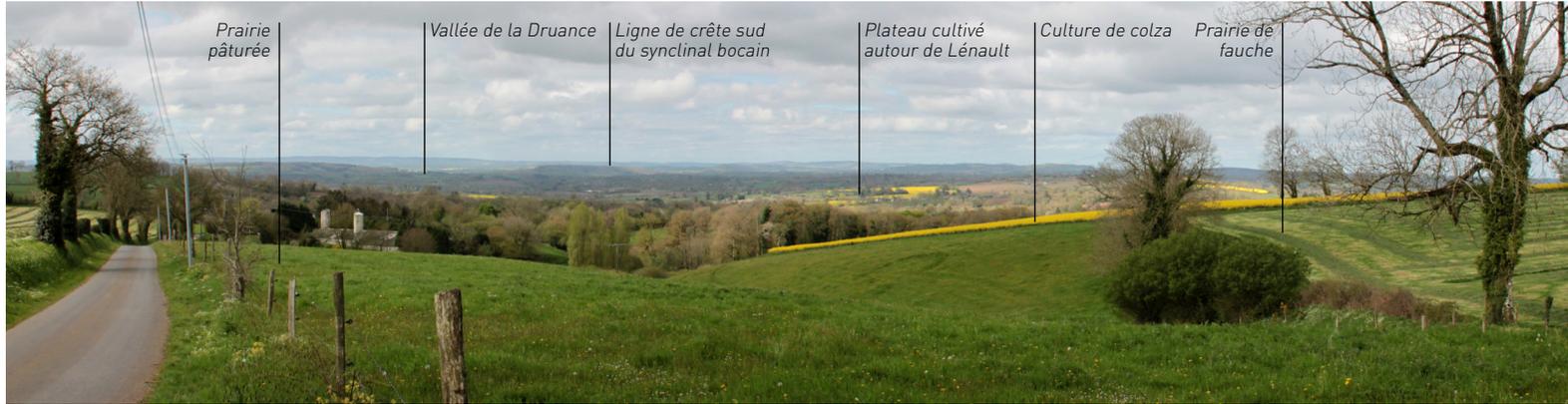
Une stèle commémorative est installée sur le belvédère du Mont Pinçon, accessible depuis un sentier, ce belvédère surplombe un versant ouvert de landes ligneuses et permet de contempler les paysages des hauteurs boisées du virois, témoins d'un changement des pratiques agricoles (prairies retournées en grandes cultures et présence limitée de haies arborées) et phénomène d'enrésinement.



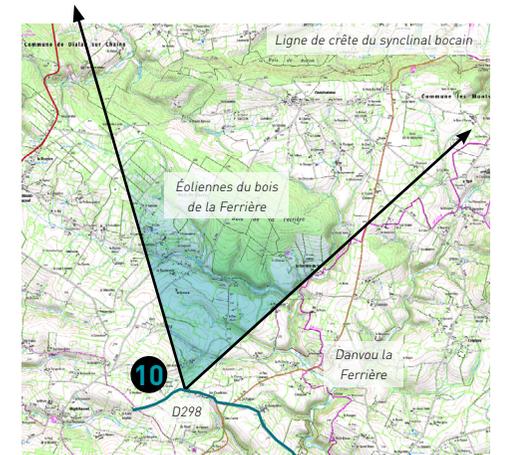
LES ROUTES PANORAMAS

Le territoire des hauteurs boisées du Virois est traversé par plusieurs routes panoramas offrant des points de vue lointains privilégiés pour contempler les boisements, le bocage, les silhouettes villageoises et les éoliennes. Considérés comme le «toit» du département, les sentiers (GR) et les routes créent un réseau stratégique de promenades qui donne à voir les paysages.

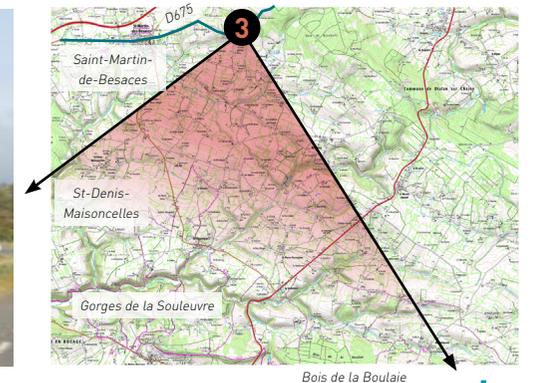
9 La route panorama départementale RD165 offre des vues lointaines sur le pays virois et le sud du département.



10 La route panorama départementale RD165 offre des vues lointaines sur les paysages des hauteurs boisées du pays virois, le «toit» du département ponctué de deux parcs éoliens.



3 La route panorama D675, ici au niveau du hameau la Butte (Michelin, 2024) offre des vers le sud et structure l'entrée dans le village de Saint-Martin-de-Besaces.





C

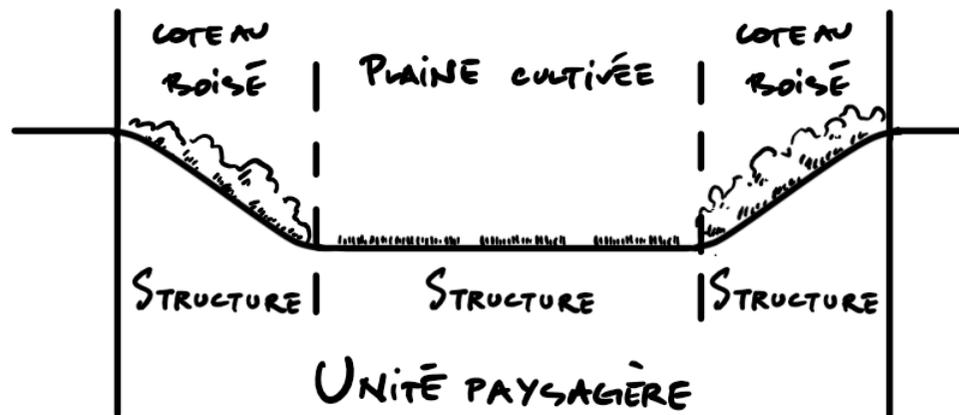
STRUCTURES PAYSAGÈRES

L'ORGANISATION DES PAYSAGES ET DE LEURS ÉLÉMENTS

• Structures paysagères :

« Les structures paysagères désignent les systèmes formés par les éléments de paysage. Les interrelations entre ces éléments peuvent être matérielles ou immatérielles, supportées par des liens fonctionnels, topographiques ou symboliques. Les structures paysagères constituent les traits caractéristiques d'un paysage. Les structures paysagères revêtent une grande importance, car c'est sur elles que porte l'action publique. »

Les Atlas de paysages - méthode pour l'identification, la caractérisation et la qualification des paysages. 2016.
Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie.



La définition des structures paysagères permet de comprendre leur organisation et leur dimension systémique.

Les structures, contrairement aux composantes, sont transversales, c'est-à-dire qu'elles peuvent croiser différents éléments, géographiques et anthropiques. Par exemple, dans le Calvados, le bocage représente une des structures récurrentes. Il peut s'agir de plateaux bocagers, de vallées bocagères, ou encore de prairies bocagères. Dans ce cas, la structure paysagère est une partie ou sous-partie de territoire.

Mais il peut également s'agir d'un système d'éléments, comme un réseau de routes plantées ou de chemins creux, éléments très présents dans le Calvados.

Les unités sont donc définies par leurs différentes structures paysagères, qui les rendent singulières et cohérentes.

Cependant, les structures paysagères peuvent constituer la limite entre deux unités paysagères et être partagées entre chacune d'elle, appartenir à l'une autant qu'à l'autre. Elles représentent alors une limite épaisse, comme définie dans le chapitre sur les limites paysagères.

UN HAUT PLATEAU COLLINAIRE, ENTAILLÉ, AUX COTEAUX ABRUPTS

L'unité paysagère des hauteurs boisées du Virois présente trois grandes structures paysagères :

- Le plateau agricole suspendu
- Les vallées boisées, sinueuses et encaissées
- Les contreforts boisés

LES VALLÉES BOISÉES, SINUEUSES ET ENCAISSÉES

Des vallons boisés abritant des prairies intimistes et des constructions patrimoniales

LES CONTREFORTS BOISÉS

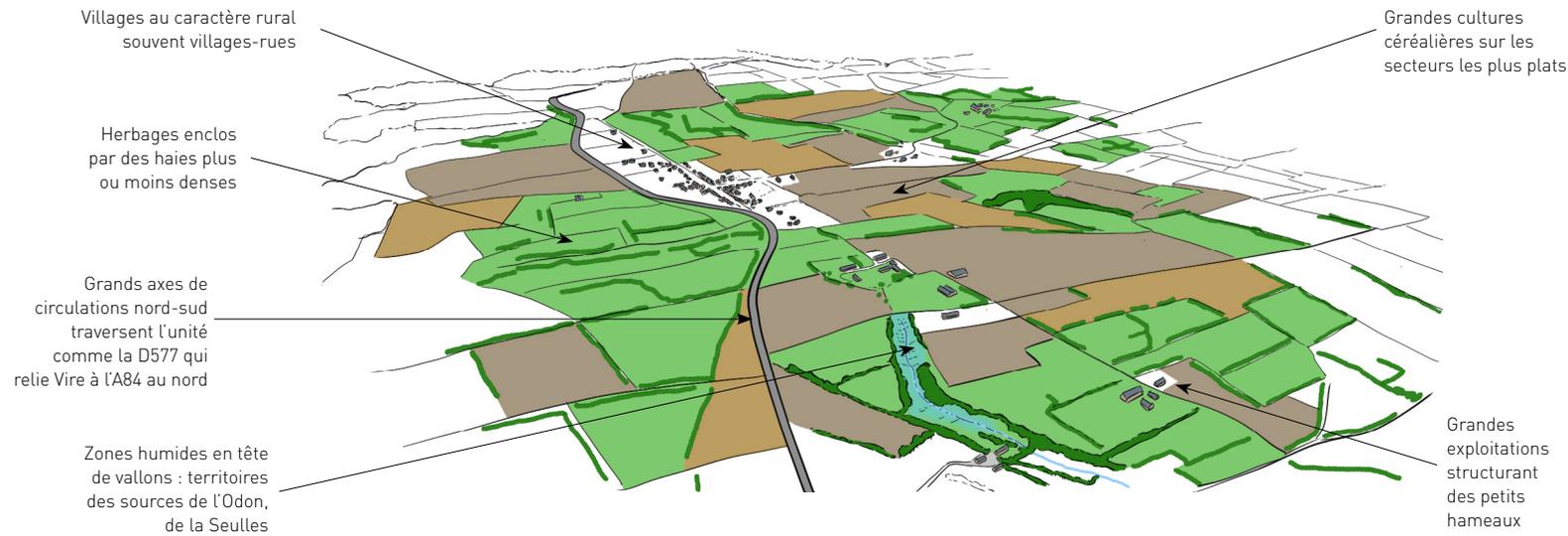
De hauts coteaux fortement boisés desquels sont issus de nombreux petits cours d'eau

LE PLATEAU AGRICOLE SUSPENDU

Plateau agricole au bocage clairsemé, entre prairies et cultures de grande production



LE PLATEAU AGRICOLE SUSPENDU


UNE MOSAÏQUE D'HERBAGES ET DE CULTURES FORMANT UN BOCAGE PLUS OU MOINS DENSE

Suspendu à 200 m d'altitude environ, le plateau agricole des hauteurs du bassin virois forme une grande ouverture paysagère au sein de l'unité. Les prairies herbagères et les cultures sont tramées par des haies plus ou moins denses. Au pied des crêtes boisées, de nombreuses zones humides situées en têtes de vallons alimentent les grandes vallées du territoire environnant.

« Le paysage du plateau est animé par un bocage encore très présent mais ouvert par de grandes cultures sur les zones les plus planes. Le réseau de haies structure les pentes et des prés vergers extensifs de pommiers accompagnant les hameaux. L'ambiance est résolument rurale et l'élevage, notamment bovin, encore très présent et associé à la polyculture, donne des paysages très variés qui contrastent avec l'homogénéité des crêtes boisées ».

Source : Plan Paysage du Pré-Bocage_2019



Les Monts-d'Aunay. Le Plessis-Grimoult. Paysage bocager formant un écran pour le hameau et apportant un caractère rural.



Les Monts-d'Aunay. Ondefontaines : prairies humides.



Saint-Martin-des-Besaces. La Petite Souleuvre : Paysages de grandes cultures, prairies bocagères et horizons boisés.



Paysage dessiné par des silhouettes arborées remarquables.



Les Monts d'Aunay. Le Plessis-Grimoult. Des villages qui s'étirent en rue le long de la crête ou de la courbe de niveau.



Les Monts d'Aunay. Danvou-la-Ferrière. Des hameaux resserrés le long de la route.



Saint-Pierre-Tarentaine. La D577 qui traverse en ligne droite les hauteurs boisées dont on peut apercevoir en arrière-plan les mouvements du relief. [Source](#) : AGAP

UN RÉSEAU DISTENDU DE BOURGS ET DE HAMEAUX

« Si les fonds de vallées ne sont occupés que par quelques moulins et les hauteurs peu bâties, le plateau suspendu présente, quant à lui, un réseau de hameaux diffus et de bourgs éloignés qui s'étagent sur la pente ou s'étirent en rue le long des courbes de niveau, profitant ainsi de l'ensoleillement des versants exposés au sud. Les villages de plateau s'étagent en général sur le haut des vallées. Ils sont encore aujourd'hui entourés de vergers et les hameaux où sont présents des sièges d'exploitation marqués par un fort développement de constructions récentes souvent très imposantes (hangars et stabulations)».

[Source](#) : Plan Paysage du Pré-Bocage_2019

UN CARACTÈRE RURAL PRONONCÉ

Les paysages du plateau agricole suspendu sont modelés par l'activité agricole. Les différents motifs paysagers liés au dynamisme de l'activité agricole sont à l'origine du caractère rural prononcé des paysages :

- Les nombreux bâtiments agricoles qui façonnent les entrées de villages et les hameaux,
- Les vergers qui entourent les constructions les plus anciennes et qui forment des écrins,
- Les tracteurs et engins agricoles qui circulent sur les routes qui traversent le territoire.

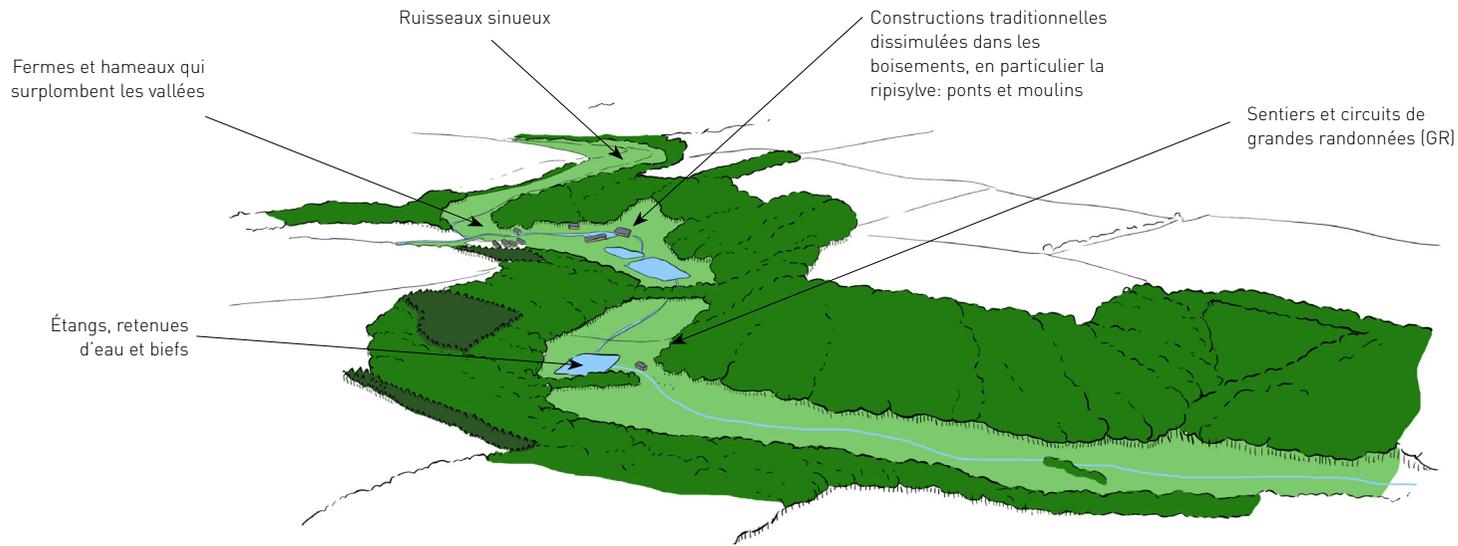


Soulevre-en-Bocage. Saint-Pierre-Tarentaine. Un paysage de culture marqué par les plaines agricoles et les fermes isolées.



Soulevre-en-Bocage. Le Tourneur. Les vergers autour des villages.

LES VALLÉES BOISÉES, SINUEUSES ET ENCAISSÉES



UN LABYRINTHE BOISÉ ENTRAÎNANT UNE PERTE DE REPÈRES

« Le plateau agricole suspendu est entaillé par des vallées sinueuses souvent encaissées qui dessinent un « labyrinthe où l'on perd ses repères. C'est là que les bourgs se sont implantés, à proximité des principales voies de circulation, en s'appuyant sur les lignes de force du relief ».

Source : Plan Paysage du Pré-Bocage_2019



Les Monts d'Aunay. Danvou-la-Ferrière. Vallon de prairies encloses de haies. Le bourg installé sur le sommet s'étend sur le versant sud.



Valdallière. Village installé sur le sommet de la colline et orienté au sud, ferme d'élevage accolée au village. Les plaines agricoles encloses de haies descendent dans le vallon.

LES VALLÉES BOISÉES, SINUEUSES ET ENCAISSÉES



Vallée de la Druance.

Le plateau de schiste est découpé par quelques vallons profonds aux versants raides boisés de hêtres et de chênes.



Vallée du Roucamp.



Le château au début du XXème siècle.



Dialan-sur-Chaîne. Le Mesnil-Auzouf : Une campagne bocagère.



Parc du Château de Pontécoulant.

Parc du château Pontécoulant

Le château de Pontécoulant et son parc de 83 ha, au cœur du bocage et sur les rives de la Druance, sont un site patrimonial et paysager qui se visite. La relation entre le parc et le paysage des abords du domaine est forte (reliefs, chemin de l'eau, continuités bocagères, etc.).

DREAL Normandie, *Les représentations culturelles et touristiques*

> Voir p.415

Représentations sociales paysagères du Calvados - DREAL

UN CHÂTEAU D'EAU NATUREL

« Drainée par un réseau hydrographique arborescent encaissé, cette unité paysagère est véritablement un château d'eau naturel où l'eau est une clé de lecture omniprésente : ruisseaux, mares, sources, biefs et étangs liés à des barrages de pente. Cette eau ruisselante s'accompagne non seulement d'un riche patrimoine vernaculaire (moulins, gués, abreuvoirs, lavoirs) mais aussi de légendes (eaux miraculeuses de Roucamp et féeries du Moulin). Premiers sommets depuis le littoral, ces secteurs sont particulièrement arrosés et alimentent de fait de nombreux bassins-versants présentant de nombreuses sources alimentant les vallées principales : l'Orne, l'Odon, la Seulles, la Vire, l'Aure, ... Sur cette unité, ce sont les vallées encaissées du Roucamp (commune déléguée de Les Monts-d'Aunay) et de la Druance qui sont les plus marquées avec leurs versants boisés et leur ripisylve (ambiance intimiste). On y retrouve une flore spécifique qui peut rappeler la montagne comme l'épilobe en épi (laurier de Saint-Antoine) ».

Source : Plan Paysage du Pré-Bocage_2019

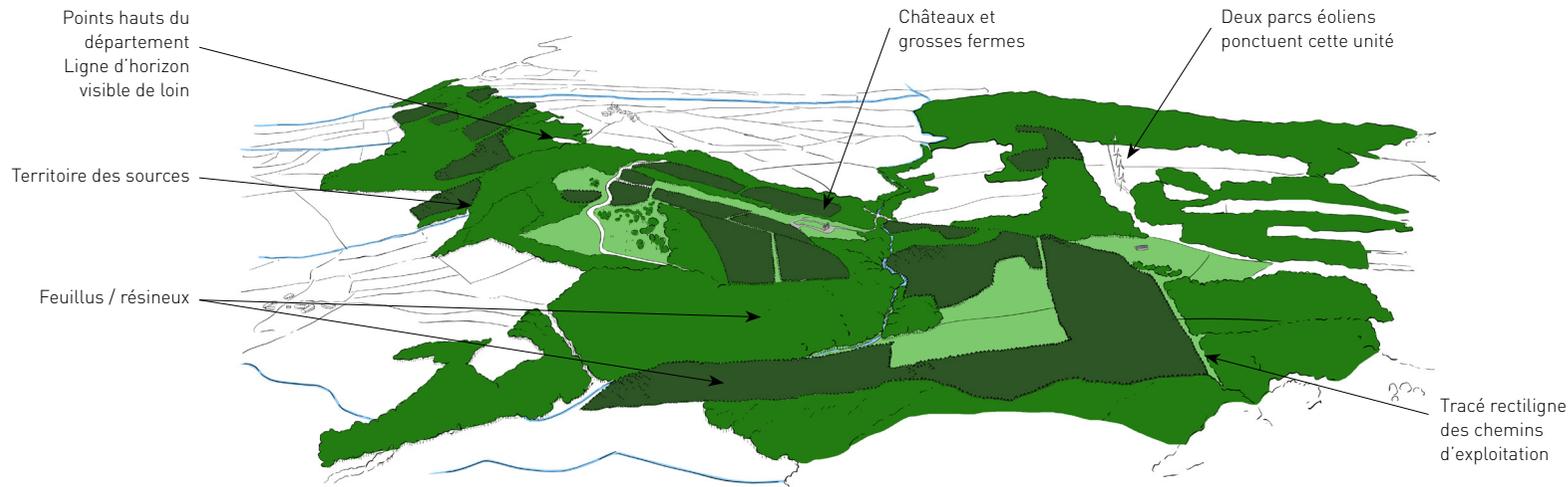
DES PAYSAGES INTIMISTES

Les paysages des vallées boisées se démarquent pour leur caractère intimiste au sein de l'unité paysagère.

Les différents méandres plus ou moins boisés sont ponctués de constructions souvent patrimoniales souvent mises en scène.

Contrairement aux vastes étendues ouvertes du plateau agricole suspendu, dans les vallées, l'horizon se rapproche et la topographie plus marquée crée des effets de co-visibilités et de paysages confinés.

L'implantation historique de certaines constructions sur le plateau, juste en limite de vallon profite de situations privilégiées. Les maisons semblent pouvoir profiter d'une tranquillité et d'une « mise » à l'écart.



UN REPÈRE PAYSAGER VISIBLE DE LOIN

Les coteaux boisés des hauteurs du Virois forment une chaîne s'étirant de l'ouest vers l'est avec des versants très abrupts, de hauteur régulière, l'un est exposé au nord et l'autre au sud.

Ces coteaux schisteux, aux fortes pentes sont inaptes à l'agriculture et aux constructions. Ils sont recouverts de boisements denses et constituent un repère pour toute la partie sud du territoire. Les paysages environnants, ouverts des collines agricoles, offrent des vues lointaines sur les paysages de coteaux.

« Les crêtes boisées, qui s'affirment puissamment dans le paysage, nous rappellent sans cesse, qu'ici, nous sommes à la racine d'anciennes montagnes qui formaient un arc entre Granville et Falaise préfigurant la chaîne armoricaine. Avec ses forêts de conifères et ses vallées fraîches toujours verdoyantes, les ambiances sont ici toujours montagnardes. Les chemins et routes serpentent à l'assaut des pentes. Sur les crêtes, le paysage s'ouvre sur de larges panoramas où l'horizon est lointain ».

Source : Plan Paysage du Pré-Bocage_2019



Saint-Martin-des-Besaces : Crêtes boisées et lisière forestière plantée de feuillus sur talus.



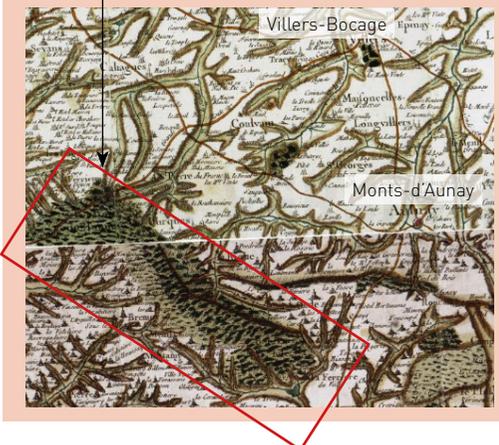
Les Monts-d'Aunay. Ondefontaines : Horizon boisé et parc éolien, des éléments de repères ponctuels dans le grands paysage.

LE PAYSAGE DANS L'HISTOIRE...

Permanence du coteau boisé dans l'histoire

Les coteaux boisés sur les hauteurs du Virois présentent une permanence et structuraient déjà les paysages au 17ème siècle car ils sont représentés sur la carte de Cassini.

Les coteaux boisés



LES CONTREFORTS BOISÉS



Les paysages des sources de l'Odon, intimes et boisés.



Soulevre-en-Bocage, Saint-Martin-des-Besaces : Horizon forestier rectiligne composé de résineux et sentier de randonnée bordant les boisements de feuillus sur la lisière forestière.



Brémoy- Le Château : Une exploitation forestière structurante pour les paysages, des bâtiments d'exploitation qui ponctuent les boisements et présentent pour certains des éléments patrimoniaux.



Les Monts-d'Aunay, Ondefontaine, D290. Les paysages forestiers traversés par quelques axes routiers et chemins d'exploitation au caractère rectiligne marquant dans les paysages.



Point culminant du Calvados avec ses 362 mètres, le mont Pinçon est également un espace naturel remarquable de par ses landes à bruyères, ses anciennes tourbières et ses boisements. La bruyère cendrée et la bruyère à 4 angles colorent les landes d'un rose "estival". Le site offre également quelques beaux panoramas. L'accès peut se faire par le parking de l'antenne au Plessis-Grimoult.

Le Plessis-Grimoult 14770 Les Monts d'Aunay

Source : Calvados Tourisme

UN ÉCRIN BOISÉ POUR LES SOURCES DE L'ODON ET DE LA SEULLES

Étendus sur une largeur d'environ 3km, les paysages intérieurs des coteaux sont boisés et forment un écrin à plusieurs sources des rivières qui s'écoulent vers le nord et irriguent les paysages des collines agricoles et vallons bocagers. Les coteaux constituent la ligne du partage des eaux et les points hauts des bassins versants de la Seulles et de l'Odon. D'autres petits ruisseaux prennent leur source sur les coteaux et alimentent les deux rivières principales.

DES AMBIANCES FORESTIÈRES DIVERSIFIÉES

Entre boisements spontanés et boisement de production, les paysages des contreforts boisés présentent des ambiances diversifiées entre la rationalité et la naturalité.

Les plantations, principalement de résineux et les chemins d'exploitation rectilignes contrastent avec les lisières forestières composées d'arbustes et les parcelles de landes en cours de boisements, composées principalement de feuillus.

UN RICHE PATRIMOINE DISCRET DANS LE PAYSAGE

Le panorama depuis le Mont Pinçon dans les guides touristiques

Le point culminant du Calvados n'est plus autant cité dans les guides touristiques actuels. C'est au travers des sites internet d'activités de pleine nature que la montagne normande est citée, souvent en lien avec la Suisse-Normande. C'est en tout cas le point le plus haut qui permet de découvrir une vaste partie du territoire, en cela il fait le lien avec les unités paysagères voisines.

DREAL Normandie, Les représentations culturelles et touristiques

> Voir p.416

Représentations sociales paysagères du Calvados - DREAL

«Le territoire présente un riche patrimoine de châteaux (bois de la Ferrière, Le Tourneur, Saint-Pierre-du-Fresne,...), des abbayes (Le Plessis-Grimoult) et des chapelles à l'appui des monts. Souvent enchâssé dans un écrin forestier, ce patrimoine est en fait très discret dans le paysage. Tout aussi confidentiel, le patrimoine mégalithique (Jurques) ou d'anciennes mines d'extractions (Jurques) se niche dans les lisières forestières de la crête Nord».

Source : Plan Paysage du Pré-Bocage_2019



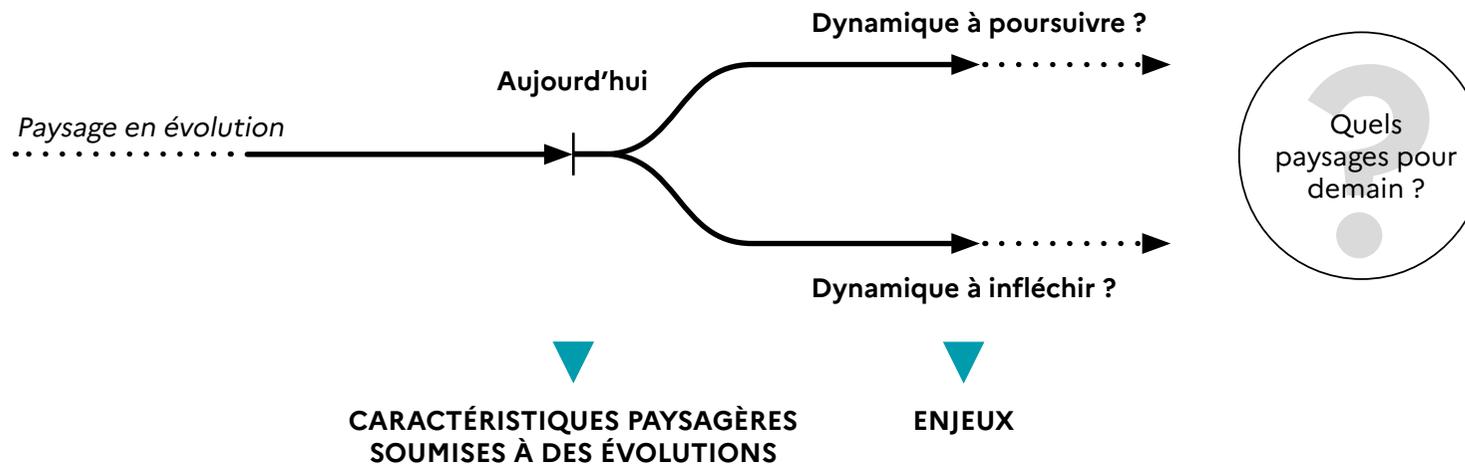
D

ÉVOLUTIONS ET ENJEUX PAYSAGERS

LES DYNAMIQUES, CE QUE L'ON RISQUE DE PERDRE OU QUE L'ON A À GAGNER

- Dynamiques paysagères :
« Les dynamiques paysagères désignent les processus qui ont un effet sur la part matérielle comme sur la part immatérielle des paysages. »
- Qualification des paysages :
« Dans un Atlas de paysages, on entend par qualification des paysages l'étude et la mise en évidence, d'une part, des perceptions et représentations sociales de ces paysages et, d'autre part, de leur évolution et des facteurs d'évolution associés. La qualification des paysages n'a pas pour objet une classification des paysages ni l'établissement d'une hiérarchie entre les différents paysages. Chaque paysage, qu'il soit considéré comme remarquable, du quotidien ou dégradé, doit faire l'objet d'une égale préoccupation dans les politiques du paysage. »
- Enjeux paysagers :
« Les enjeux du paysage désignent les aspects des paysages qui préoccupent les populations soit par leur permanence, soit par leurs changements. La formulation des enjeux permet d'articuler la connaissance des paysages restituée dans un Atlas de paysages avec les actions dans le territoire. »

Les Atlas de paysages - méthode pour l'identification, la caractérisation et la qualification des paysages. 2016.
Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie.



MÉTHODOLOGIE ATELIERS SÉRIE 2 ET 3

Série 2 : Les dynamiques. L'unité paysagère a pu être abordée au cours de **1 Atelier des Paysages** : A23. Un total de **7 personnes** a participé à la qualification de l'unité paysagère.

Série 3 : Les enjeux. L'unité paysagère a pu être abordée au cours de **1 Atelier des Paysages** : A26. Un total de **21 personnes** a participé à la formulation des enjeux de l'unité paysagère.

Les ateliers ont regroupé à la fois des élus (maires, maires-adjoints, conseillers municipaux) et des techniciens des collectivités locales, des habitants, des représentants des associations locales de protection de l'environnement et du patrimoine, des représentants des partenaires publics.

Les évolutions paysagères sont issues d'une synthèse des **points de vue des paysagistes** et des **points de vue des acteurs locaux**, recueillis au cours de la deuxième série d'ateliers « Évolutions ». Les enjeux partagés sont issus d'une synthèse des **points de vue des paysagistes** et des **acteurs locaux**, recueillis au cours de la troisième série d'ateliers « Enjeux ». Ils ont été formulés au regard :

- Des dynamiques d'évolution des paysages passées ou en cours, depuis les années 1950 jusqu'à 2000, puis des années 2000 jusqu'en 2023,
- Des dynamiques en cours depuis un temps court, liées au changement climatique et à l'implantation de dispositifs de production d'énergies renouvelables.

En atelier, les participants ont dû répondre à la question :

« Face au constat des évolutions paysagères, que risque-t-on de perdre et que souhaite-t-on gagner ou préserver ? »

LE PAYSAGE, UN OBJET EN PERPÉTUELLE ÉVOLUTION

Une lecture dynamique des paysages permet de mieux les comprendre, de les **qualifier** et d'**anticiper leurs futures évolutions**, dans l'objectif de se positionner par rapport aux grandes tendances de transformation et d'agir pertinemment, bien éclairé par la **mise en lumière des enjeux**.

L'analyse des dynamiques paysagères, sur des pas de temps variés de 1950 à aujourd'hui, et particulièrement sur les vingt dernières années, met en lumière les tendances d'évolution des paysages et de quelle manière ils peuvent évoluer. Elle représente, par conséquent, un point de départ pour la formulation des enjeux, en grande partie cristallisés par les évolutions.

Pour les définir, l'Atlas des paysages du Calvados de 2023 prend appui sur différentes ressources :

- L'inventaire de 2001,
- Les observations de terrain des paysagistes,
- Des données chiffrées,
- Les points de vue recueillis lors des ateliers de la deuxième série « Évolutions des paysages ».

ENJEUX PAYSAGERS

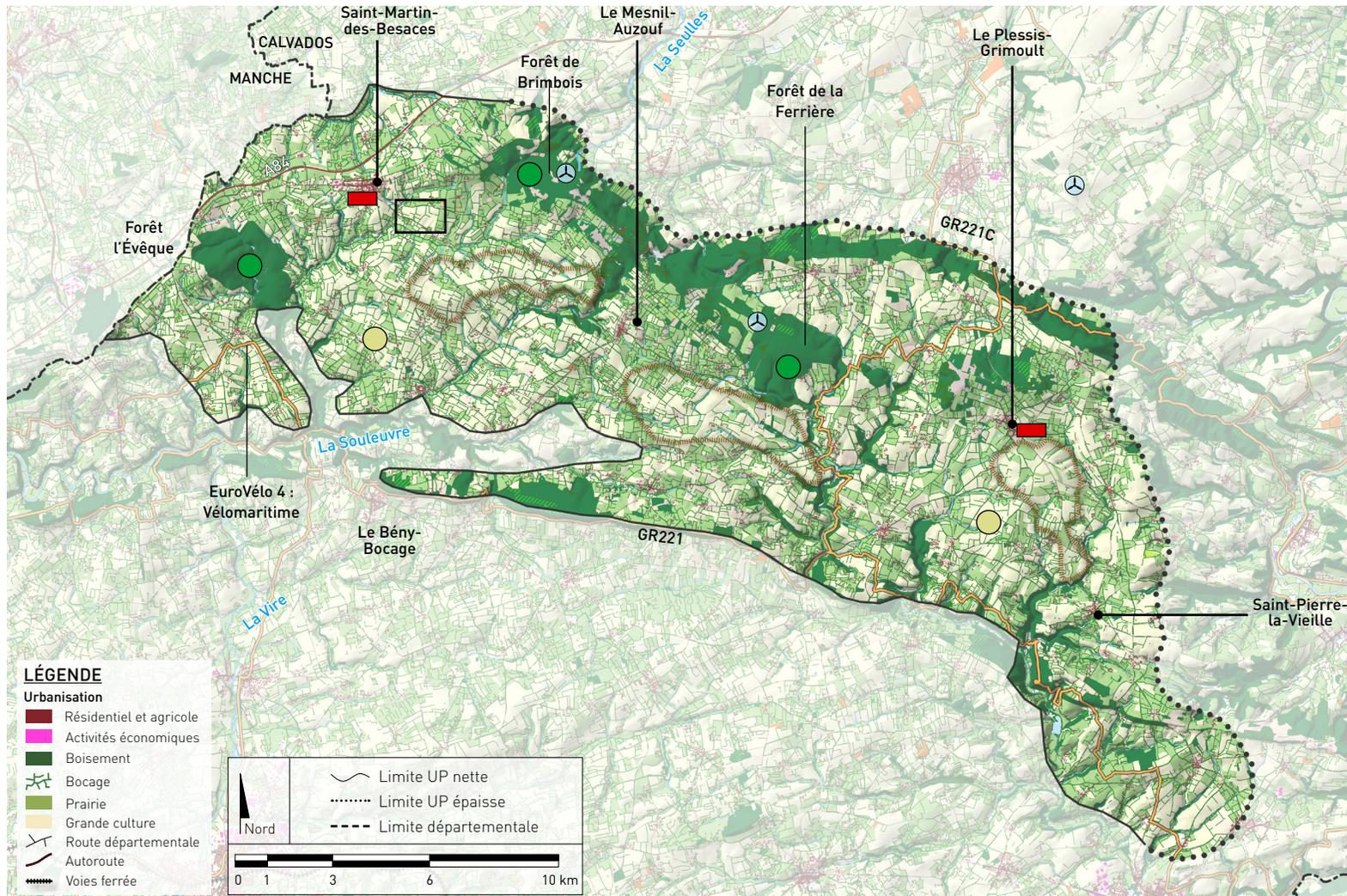
◀ Pour formuler et spatialiser les enjeux paysagers, l'Atlas s'est appuyé sur la définition du terme « enjeu ».

L'Atlas part du principe qu'un enjeu est un élément paysager ou une activité constitutive des paysages, à ne pas confondre avec un objectif de qualité paysagère, qui exprime une ambition, ou une action, qui met en œuvre un cap à tenir.

En conclusion, pour atteindre l'objectif de **mise à disposition d'une connaissance du territoire pour aider la décision** concernant le cadre de vie, les enjeux ne doivent pas faire apparaître d'ambition ou de volonté d'aménagement, choix qui appartient aux collectivités locales concernées.

Il s'agira donc, une fois les enjeux saisis par les décideurs locaux, de concevoir une stratégie globale et transversale, composée d'objectifs de qualité paysagère, traduits en actions concrètes sur les paysages et le territoire.

Ce chapitre répond pleinement aux missions assurées par la DREAL : produire de la connaissance, sensibiliser et émettre des avis dans le domaine du paysage.



Urbanisation

- Valorisation des centres bourgs (Saint-Martin-des-Besaces) : traversée des villages-rues (Le Plessis-Grimoult)

Agricole et environnementale

- Préservation et renaturation des forêts domaniales (Forêt de Brimbois, Bois de la Ferrière, Forêt l'Évêque)
- Changement des pratiques agricoles : système bocager > grandes cultures
- Enrésinement

Depuis 2000

Urbanisation - Équipements :

- Le Plessis-Grimoult : aménagement extérieur de la devanture de la mairie (parking réaménagé, massifs floraux mis à neuf)
- St-Martin-des-Besaces : extension du bâti à l'ouest de la commune, le long de la D675, à la limite avec la zone d'activité
- Développement de l'éolien (Ondefontaine, La Ferrière au Doyen)

Cultures :

- Diminution de la présence des prairies, dans la partie Est de l'unité paysagère avec davantage de cultures de maïs

INVENTAIRE DES PAYSAGES - 2001

Dynamiques agricoles et environnementales observées jusqu'en 2001

- « Le synclinal bocain, montagne aux stigmates de l'abandon »

- « Le paysage a déjà perdu beaucoup de ses repères », « La négligence dans l'entretien et le renouvellement des haies, les progrès des labours associés à l'agrandissement des exploitations, quelques remembrements contribuent à éclaircir le réseau bocager et à altérer ses silhouettes ».

- « Risque de simplification du paysage réduit à trois éléments : forêts des hauteurs, ravins boisés et enfrichés, croupes découvertes ».

URBANISATION

Dynamiques récentes (depuis 2000)

Aménagement et valorisation des espaces publics

AGRICULTURE

Dynamiques dominantes (depuis 1950)

Suppression des haies, ouverture des paysages

Dynamiques récentes (depuis 2000)

Diminution des prairies, ouverture des paysages

ÉNERGIE

Dynamiques récentes (depuis 2000)

Parcs éoliens, altération visuelle du paysage

ÉQUIPEMENTS

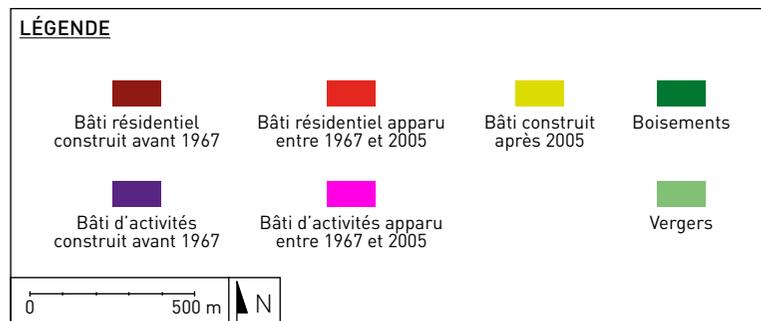
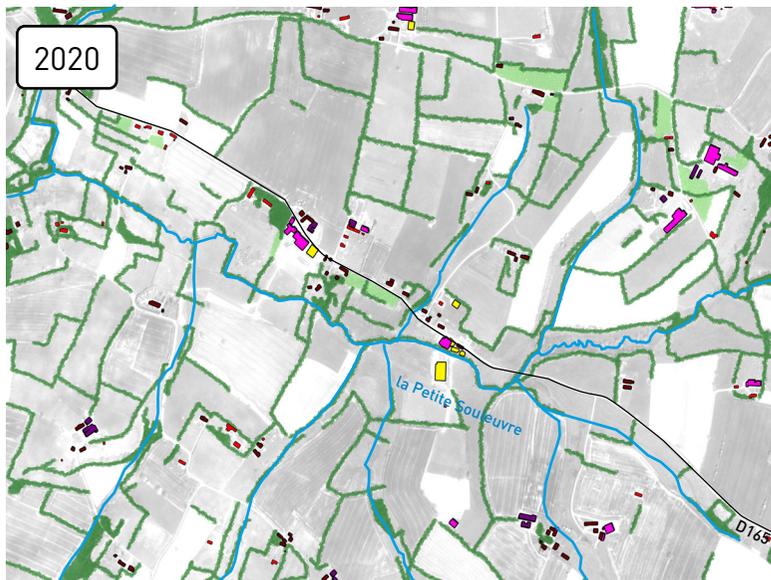
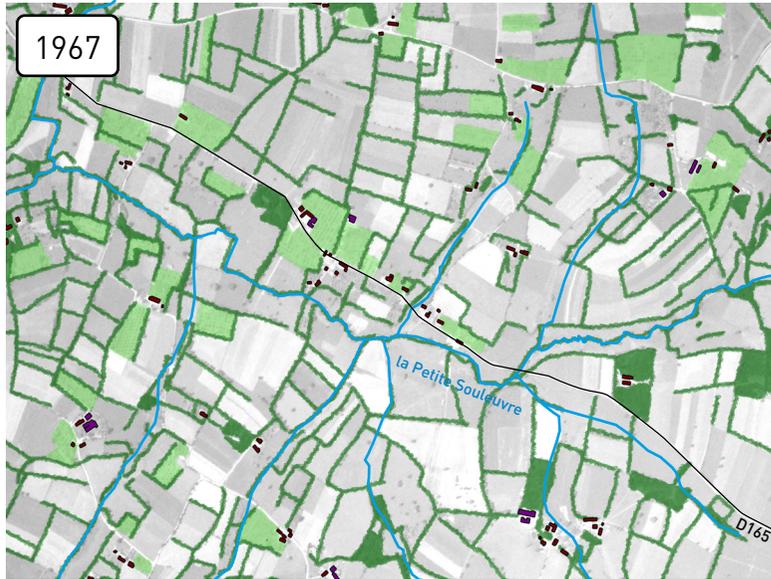
Valorisation des voies vertes/GR

BOISEMENTS

Dynamiques récentes (depuis 2000)

Valorisation des espaces naturels

Cadrage des reconstructions (pages suivantes)



Les paysages des hauteurs boisées du Virois sont globalement préservés d'un développement urbain trop accentué. La topographie surélevée et le positionnement de l'unité éloignée des grands pôles urbains en sont sans doute la cause. En revanche, l'agriculture fait face à des changements de pratiques qui affectent les paysages.

Évolutions de l'urbanisation

1967 : Les maisons isolées sont dispersées dans le bocage. Les maisons se regroupent parfois en hameaux de trois à cinq bâtisses.

2005 : La densité bâtie présente une faible augmentation. De nouveaux bâtiments d'activité, principalement agricoles, se sont installés entre les constructions existantes, notamment autour de la route D165.

2020 : La tendance s'est poursuivie, dans une moindre mesure. Quelques constructions d'activités voient le jour, et quelques maisons supplémentaires.

Évolutions de l'agriculture et des boisements

1967 : Le bocage est régulier et dense bien que les parcelles ne soient pas toutes encloses. Les parcelles sont de petite taille et l'occupation du sol se répartit entre prairies, prés-vergers et cultures.

2005 : Le bocage est fortement éclairci. Les caractéristiques paysagères ont évolué vers des parcelles plus grandes et un réseau de haies discontinu et plus lâche. Les prés-vergers ont quasiment disparu.

2020 : La tendance s'est poursuivie à tous les niveaux : les parcelles ont été remembrées, de nombreuses haies arasées et des prairies retournées pour laisser la place aux grandes cultures.

>> Les paysages restent globalement épargnés des grandes dynamiques urbaines départementales.

Cependant ils sont soumis à des évolutions notables en matière d'agriculture et tendent à se banaliser, notamment par l'augmentation des grandes cultures, la diminution du bocage et la disparition des prés-vergers.

PAYSAGES EN ÉVOLUTION, PAYSAGES EN DÉBATS

Les citations suivantes relatent certains échanges tenus lors des ateliers et des comités techniques. Il ne s'agit pas d'une restitution exacte, mais d'une **mise en scène de propos choisis**, dont les sujets restent parfaitement fidèles aux discussions des ateliers. De plus, les sujets traités ne sont pas exhaustifs, une sélection a été effectuée en interne. D'autre part, les noms cités dans les verbatims issus des ateliers sont totalement fictifs.

RÉSULTATS DES ATELIERS : SÉRIE 3

Ces échanges illustrent différents points de vue et représentations sociales pouvant exister à propos d'une évolution paysagère. Aucun des avis n'est erroné, mais les opinions peuvent diverger sur les attentes en matière de paysage, révélant la diversité des points de vue qui peuvent façonner les paysages.

Chez nous les boisements de résineux constituent une réelle caractéristique. Il s'agit de notre patrimoine local et d'un repère. Ici tous les jours on voit des résineux sur la ligne d'horizon, autour de nous. Depuis toujours, les boisements sont présents sur les pentes.

Oui c'est vrai que même sur les cartes anciennes les boisements étaient présents mais à priori les feuillus ont bien diminués ces dernières années. La disparition des feuillus face au développement des résineux est une évolution marquante pour nos paysages. Moi je suis attachée aux boisements de feuillus, très vertueux pour l'environnement. Je pense donc que cette évolution est problématique.

Dans un contexte de réchauffement climatique, l'évolution des essences forestières est nécessaire. Mais le risque est la perte de diversité. On le sait, et d'autres territoires l'ont déjà démontré, les boisements monospécifiques sont fragiles, sensibles aux maladies, aux épisodes de sécheresse et à l'augmentation des températures.



- Banalisation de certaines entrées de villages : construction de maisons individuelles au bord des routes et de bâtiments agricoles qui perturbent la lisibilité de la silhouette villageoise
- Diminution des prairies et des haies > Ouverture des paysages
- Augmentation de la circulation du trafic, notamment des poids lourds sur les grands axes de communication Nord / Sud
- Assèchement des zones humides et mise en place des mesures de protection des têtes de vallons



Apparition nouvelles cultures : lin, légumineuses et blé tendre d'hiver

Extension des bâtiments agricoles et des hameaux

DYNAMIQUES DOMINANTES (depuis 1950)

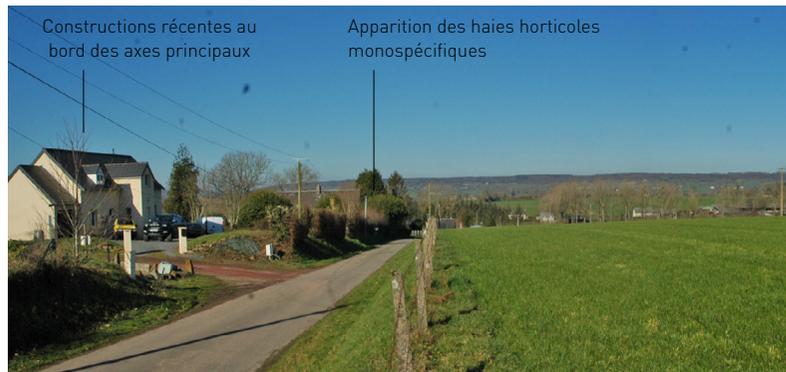
- Accroissement des cultures, augmentation de la taille des parcelles, disparition des haies et des arbres isolés
- Suppression des vergers à proximité des hameaux et des villages
- Diminution des prairies, ouverture des paysages
 - > Changement des pratiques agricoles : système bocager > grandes cultures
- Extension urbaine
 - > Saint-Martin-des-Besaces : extension du bâti à l'ouest de la commune, le long de la D675, à la limite avec la zone d'activité

DYNAMIQUES RÉCENTES (depuis 2000)

- Apparition de nouvelles cultures : lin, légumineuses et blé tendre d'hiver
- Valorisation des centres-bourgs, aménagement des espaces publics
 - > Saint-Martin-des-Besaces : traversée des villages-rues (Le Plessis-Grimoult)
 - > Le Plessis-Grimoult : aménagement extérieur du parvis de la mairie (parking et massifs plantés).



Soulevre-en-Bocage, Montchauvet : Paysage agricole façonné par l'activité pastorale dynamique, bâtiment bien intégré dans le paysage.



Terre de Druance : Développement de l'urbanisation participant à la perte de lisibilité du caractère rural des paysages.



Plessis-Grimoult : Requalification du centre ville. Aménagement d'un parking végétalisé et création de trottoirs pour les piétons.

« La quasi-disparition des prés-vergers qui ceinturaient le bourg et constituaient une interface paysagère remarquable entre le paysage bâti et celui des grandes cultures. Ces prés se structuraient dans une trame bocagère, encore présente aujourd'hui mais moins entretenue. Outre la possibilité de pâture pour le bétail à proximité des étables, ce bocage a un rôle climatique important, notamment dans la régulation des vents. »

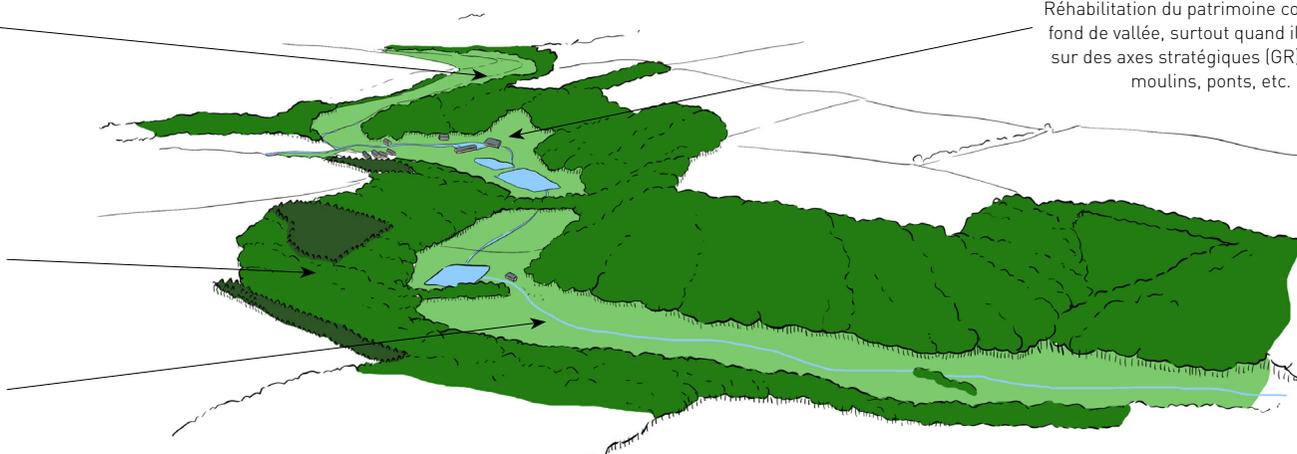
Source : Plan Paysage du Pré-Bocage_2019

<p>Les logiques de l'architecture locale et leur adaptation aux pratiques actuelles</p>	<p>Les évolutions architecturales récentes, tendant à diminuer la richesse des caractéristiques locales, sont-elles toujours représentatives de l'architecture du Virois ? Quelles possibilités d'évolution laisse-t-on aux porteurs de projet ? Le modèle de développement récent correspond-il aux enjeux actuels des projets urbains ? Quelles logiques architecturales peuvent être réinvesties localement et adaptées à la demande sociale ?</p>
<p>Des espaces publics apaisés, végétalisés et conviviaux</p>	<p>Les fortes augmentations de chaleur prévues suite au dérèglement climatique remettent en question la qualité de vie dans les espaces urbains. Doit-on renouveler l'approche de l'aménagement pour répondre à la situation actuelle ? Peut-on améliorer la place du piéton en réduisant celle de la voiture ? Les aménagements très minéraux peuvent-ils encore constituer des aménités durables, ou faut-il prévoir davantage d'espaces végétalisés et désimperméabilisés ? Les espaces publics doivent-ils mieux exprimer les caractéristiques paysagères locales ? La dynamique d'aménagement présente à Saint-Martin-des-Besaces et au Plessis-Grimoult, doit-elle être généralisée sur d'autres espaces publics en cœur de villages ou doit-elle être améliorée ?</p>
<p>La composition des énergies renouvelables avec les paysages</p>	<p>Dans un contexte de développement des énergies renouvelables, les projets d'implantation de parcs éoliens ou photovoltaïques, de chaufferies bois ou de méthaniseurs à injection proposent des compositions plus ou moins menaçantes pour la qualité des paysages. Sur les hauteurs du Virois, les éoliennes, encore en faible quantité, représentent aujourd'hui des repères paysagers. Comment concilier le développement des énergies renouvelables avec la qualité paysagère des hauteurs du Virois, constituant l'horizon de nombreux paysages des territoires voisins ? Peut-on éviter la saturation paysagère en implantant de nouveaux parcs éoliens ?</p>
<p>La trame bocagère et son adaptation au réchauffement climatique</p>	<p>Les haies bocagères sont porteuses de qualité environnementale, génératrices de biodiversité et d'aménités pour les territoires. Sur le plateau agricole, le délitement du maillage bocager et le retournement des prairies et terres labourables modifient la lisibilité des caractéristiques paysagères locales. Faut-il reconstituer le maillage d'un bocage disparu ? Les collectivités doivent-elles encourager les agriculteurs à entretenir les haies pour leur fournir un revenu complémentaire ? La ressource en bois présente dans les hauteurs boisées du Virois permettrait-elle d'alimenter les chaufferies bois d'autres secteurs moins pourvus (agglomération de Vire à proximité, de Caen) ? Les essences plantées pour les haies sont-elles vouées à disparaître et à être remplacées par des essences rustiques, résistantes au réchauffement climatique ? Doit-on envisager une nouvelle typologie de haies bocagères, incluant un renouvellement des essences adaptées au contexte climatique ?</p>
<p>La diversité des motifs agricoles</p>	<p>Face à l'ampleur de la taille des parcelles et à la tendance générale de l'agriculture à une production monospécifique, dont les conséquences environnementales sont problématiques, la diversité des cultures devient-elle une nécessité ? L'esthétique des paysages du plateau agricole des hauteurs du Virois peut-elle être un argument face à la nécessité de générer de la biodiversité ? Comment utiliser la valeur esthétique pour préserver et améliorer la qualité environnementale des paysages ?</p>
<p>Les paysages prairiaux</p>	<p>Les prairies constituent un élément clé de la production de biodiversité, de la diversité paysagère, d'autant plus dans un contexte où elles sont diminuées par l'enrichissement et le développement des boisements. Elles sont aussi un piège à carbone très efficace. Encore présentes sur le plateau suspendu, les prairies des hauteurs du Virois revêtent un caractère patrimonial. Souhaite-t-on les maintenir ou bien faire évoluer ces paysages ? Peuvent-ils représenter un support de projet de territoire ?</p>
<p>Les pré-vergers de haute-tige</p>	<p>Voués à une activité privée devenue difficilement rentable aujourd'hui, quel avenir prévoir pour les pré-vergers de haute-tige encore présents dans les vallons et pour les vergers de basse-tige occupant le plateau ? Doit-on soutenir l'activité pour des raisons symbolique, emblématique et patrimoniale ? Peut-on envisager des partenariats entre les collectivités et des structures privées pour préserver et valoriser ce motif paysager si chargé d'histoire ? Est-ce que la dynamisation des productions traditionnelles (cidre, pommeau, calvados et jus de pommes) est-elle envisageable ?</p>

Mise en culture
des têtes de
vallons et de
certaines zones
humides

Fermeture des
paysages sur le
coteaux

Vallon cultivé où
l'avancée des
boisements est
contrôlée



Réhabilitation du patrimoine construit en fond de vallée, surtout quand il est situé sur des axes stratégiques (GR) : forges, moulins, ponts, etc.

DYNAMIQUES DOMINANTES (depuis 1950)

- Développement des boisements sur les coteaux
- > Fermeture des paysages
- Tendance à l'abandon des moulins et des constructions en fonds de vallons.

DYNAMIQUES RÉCENTES (depuis 2000)

- Valorisation des voies vertes/GR
- Prise de conscience du réchauffement climatique et des problématiques liées à l'assèchement des zones humides.
- Réhabilitation de certaines constructions au caractère patrimonial, installées en fond de vallons, notamment le petit patrimoine qui ponctue les sentiers de randonnées.



Les Monts-d'Aunay. Ondefontaine : Vallon humide cultivé, où l'avancée des boisements est contrôlé.

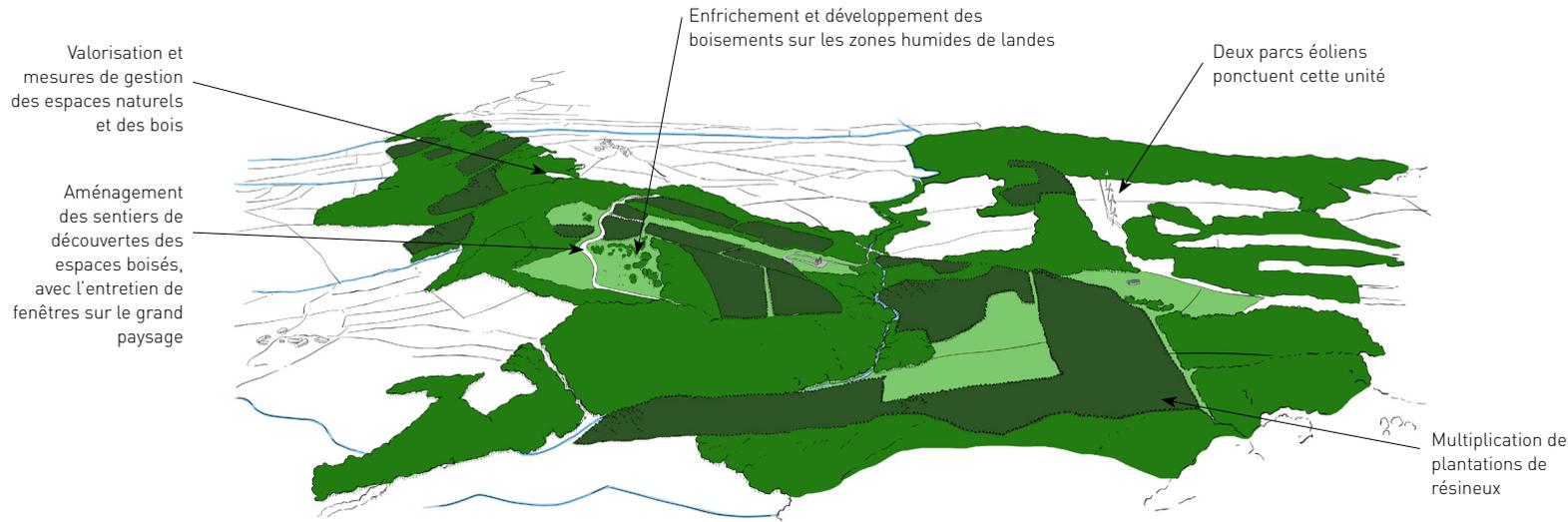


Dialan-sur-Chaîne : Construction habitée et réhabilitée.



La Ferrière-du-Val : Aménagement de l'itinéraire GR 221A le long de la vallée de la Druance.

<p>Les logiques de l'architecture locale et leur adaptation aux pratiques actuelles</p>	<p>Les évolutions architecturales récentes, tendant à diminuer la richesse des caractéristiques locales, sont-elles toujours représentatives de l'architecture du Virois ? Quelles possibilités d'évolution laisse-t-on aux porteurs de projet ? Le modèle de développement récent correspond-il aux enjeux actuels des projets urbains ? Quelles logiques architecturales peuvent être réinvesties localement et adaptées à la demande sociale ?</p>
<p>Les prairies et les zones humides des fonds de vallées</p>	<p>Les prairies et les zones humides constituent un élément clé de la production de biodiversité, de la diversité paysagère, d'autant plus dans un contexte où elles sont diminuées par l'enrichissement et le développement des boisements. Elles sont aussi un piège à carbone très efficace et les zones humides représentent des réservoirs d'eau naturels très importants dans le contexte de réchauffement climatique. Tapissant les fonds de vallées des hauteurs du Virois, les prairies revêtent un caractère patrimonial. Souhaite-t-on les maintenir ou bien faire évoluer ces paysages ? Peuvent-ils représenter un support de projet de territoire ? Comment stimuler la remise en état des zones humides dégradées ou disparues, comme outil d'un modèle agricole plus résilient ?</p>
<p>L'accès aux espaces naturels et la sensibilisation du public</p>	<p>Les vallées boisées, sinueuses et encaissées des hauteurs du Virois offrent des milieux abritant la faune et de la flore locale, notamment reconnus au titre des habitats naturels. Les ripisylves et leurs abords constituent une trame écologique qui structure les paysages. L'épaississement des boisements rivulaires participe à créer le caractère naturel des paysages recherché par les visiteurs.</p> <p>D'autre part, les cours d'eau sont des lieux attractifs, moteurs d'aménités et d'activités de loisirs, et des outils permettant la sensibilisation du public aux enjeux environnementaux. Souhaite-t-on valoriser le patrimoine naturel des hauteurs du Virois en rendant plus accessible les milieux naturels ? Ce patrimoine naturel peut-il constituer un moteur d'attractivité et de développement du territoire ?</p>
<p>Les boisements et l'équilibre des feuillus et résineux</p>	<p>Les boisements constituent une composante importante des paysages des hauteurs du Virois. Dans le contexte du changement climatique, leurs faciès et leurs modes de gestion évoluent, particulièrement dans les forêts domaniales et les bois du plateau, où des parcelles de résineux remplacent les feuillus. Cette évolution se répercute sur les paysages et la qualité environnementale des milieux naturels. Le résineux fait-il partie des caractéristiques paysagères locales ? Le changement climatique risque de modifier les espèces : allons-nous agir pour permettre l'adaptation des espèces locales de feuillus ou doit-on déjà anticiper un prochain changement de paysage ?</p>
<p>L'ouverture visuelle des coteaux sur les paysages des vallées</p>	<p>La valeur paysagère des hauteurs boisées du Virois est en partie due aux ouvertures visuelles sur le grand paysage, que le contexte d'altitude permet. Face au développement de la végétation, spontané ou anthropique, les ouvertures peuvent être perturbées, coupées voire fermées. Les ouvertures visuelles doivent-elles faire l'objet de projets de valorisation spécifique ? Peuvent-elles constituer des éléments structurants pour guider de futures mesures de gestion des milieux naturels, orienter de futurs projets d'urbanisation ou influencer le futur tracé d'itinéraires de mobilité douce ?</p>
<p>Les mobilités douces</p>	<p>Le département connaît une dynamique de développement des mobilités douces, avec l'aménagement de véloroutes et de voies vertes, de dispositifs de covoiturage et de déplacements multimodaux, que de nombreux usagers utilisent, pour le tourisme ou les déplacements pendulaires quotidiens, d'autant plus depuis les épisodes du covid. D'autre part, le contexte actuel du changement climatique et de la transition énergétique demande à envisager les mobilités différemment. Faut-il poursuivre cette dynamique et confirmer le passage à de nouveaux modes de déplacement ? Quelle qualité donner aux nouvelles infrastructures de transport qui réunissent des usages touristiques et fonctionnels ? La qualité des paysages doit-elle constituer un argument pour leur implantation ? Et inversement, l'implantation des mobilités douces peut-elle justifier la préservation des paysages quotidiens ?</p>



DYNAMIQUES DOMINANTES (depuis 1950)

- Préservation et renaturation des forêts domaniales (Forêt de Brimbois, Bois de la Ferrière, Forêt l'évêque) ;
- Plantations de résineux sur les anciennes landes (sols pauvres).

DYNAMIQUES RÉCENTES (depuis 2000)

- Valorisation des espaces naturels ;
- Création de parcs éoliens > leur présence restant ponctuelle, ils créent de nouveaux repères dans les paysages du pays virois.



Les Monts-d'Aunay, Campdré-Valcongrain : Avancée de la lisière forestière sur les espaces cultivés. Valorisation d'une entrée dans le boisement.



Dialan-sur-Chaîne. Le sentier des bruyères : Aménagement de points de vue sur le grand paysage depuis le bois de Brimbois. Source : Calvados Tourisme.



Les Monts-d'Aunay. Ponts de vue lointains sur le grand paysage depuis la D290 : Épaississement des haies bocagères et ponctuation des paysages boisés par les éoliennes.

<p>Les boisements et l'équilibre des feuillus et résineux</p>	<p>Les boisements constituent une composante importante des paysages des hauteurs du Virois. Dans le contexte du changement climatique, leurs faciès et leurs modes de gestion évoluent, particulièrement dans les forêts domaniales et les bois du plateau, où des parcelles de résineux remplacent les feuillus. Cette évolution se répercute sur les paysages et la qualité environnementale des milieux naturels. Le résineux fait-il partie des caractéristiques paysagères locales ? Le changement climatique risque de modifier les espèces : allons-nous agir pour permettre l'adaptation des espèces locales de feuillus ou doit-on déjà anticiper un prochain changement de paysage ?</p>
<p>La qualité environnementale des landes et des zones humides</p>	<p>Les landes et les zones humides constituent un élément clé de la production de biodiversité, de la diversité paysagère, d'autant plus dans un contexte où elles sont diminuées par l'enfrichement et le développement des boisements. Elles sont aussi un piège à carbone très efficace et les zones humides représentent également des réservoirs d'eau naturels très importants dans le contexte de réchauffement climatique. Visibles sur les coteaux des hauteurs du Virois, les landes font partie des caractéristiques paysagères locales. Souhaite-t-on les maintenir ou bien faire évoluer ces paysages ? Peuvent-ils représenter un support de projet de territoire ? Comment stimuler la remise en état des zones humides dégradées ou disparues, comme outil d'un modèle agricole plus résilient ?</p>
<p>L'accès aux espaces naturels et la sensibilisation du public</p>	<p>Les contreforts boisés des hauteurs du Virois offrent des milieux naturels de qualité, comme la forêt domaniale de Valcongrain. Les bois et forêts constituent une trame écologique qui structure les paysages. La gestion raisonnée des boisements participe à créer le caractère naturel des paysages recherché par les visiteurs.</p> <p>D'autre part, les cours d'eau sont des lieux attractifs, moteurs d'aménités et d'activités de loisirs, et des outils permettant la sensibilisation du public aux enjeux environnementaux. Souhaite-t-on poursuivre la valorisation du patrimoine naturel des hauteurs du Virois en rendant plus accessible les milieux naturels ? Ce patrimoine naturel peut-il constituer un moteur d'attractivité et de développement du territoire ?</p>
<p>Les ouvertures visuelles sur le grand paysage</p>	<p>La valeur paysagère des hauteurs boisées du Virois est en partie due aux ouvertures visuelles sur le grand paysage, que le contexte d'altitude permet. Face au développement de la végétation, spontané ou anthropique, les ouvertures peuvent être perturbées, coupées voire fermées. Les ouvertures visuelles doivent-elles faire l'objet de projets de valorisation spécifique ? Peuvent-elles constituer des éléments structurants pour guider de futures mesures de gestion des milieux naturels, orienter de futurs projets d'urbanisation ou influencer le futur tracé d'itinéraires de mobilité douce ?</p>
<p>La composition des énergies renouvelables avec les paysages</p>	<p>Dans un contexte de développement des énergies renouvelables, les projets d'implantation de parcs éoliens ou photovoltaïques, de chaufferies bois ou de méthaniseurs à injection proposent des compositions plus ou moins menaçantes pour la qualité des paysages.</p> <p>Sur les hauteurs du Virois, les éoliennes, encore en faible quantité, représentent aujourd'hui des repères paysagers. Comment concilier le développement des énergies renouvelables avec la qualité paysagère des hauteurs du Virois, constituant l'horizon de nombreux paysages des territoires voisins ? Peut-on éviter la saturation paysagère en implantant de nouveaux parcs éoliens ?</p>

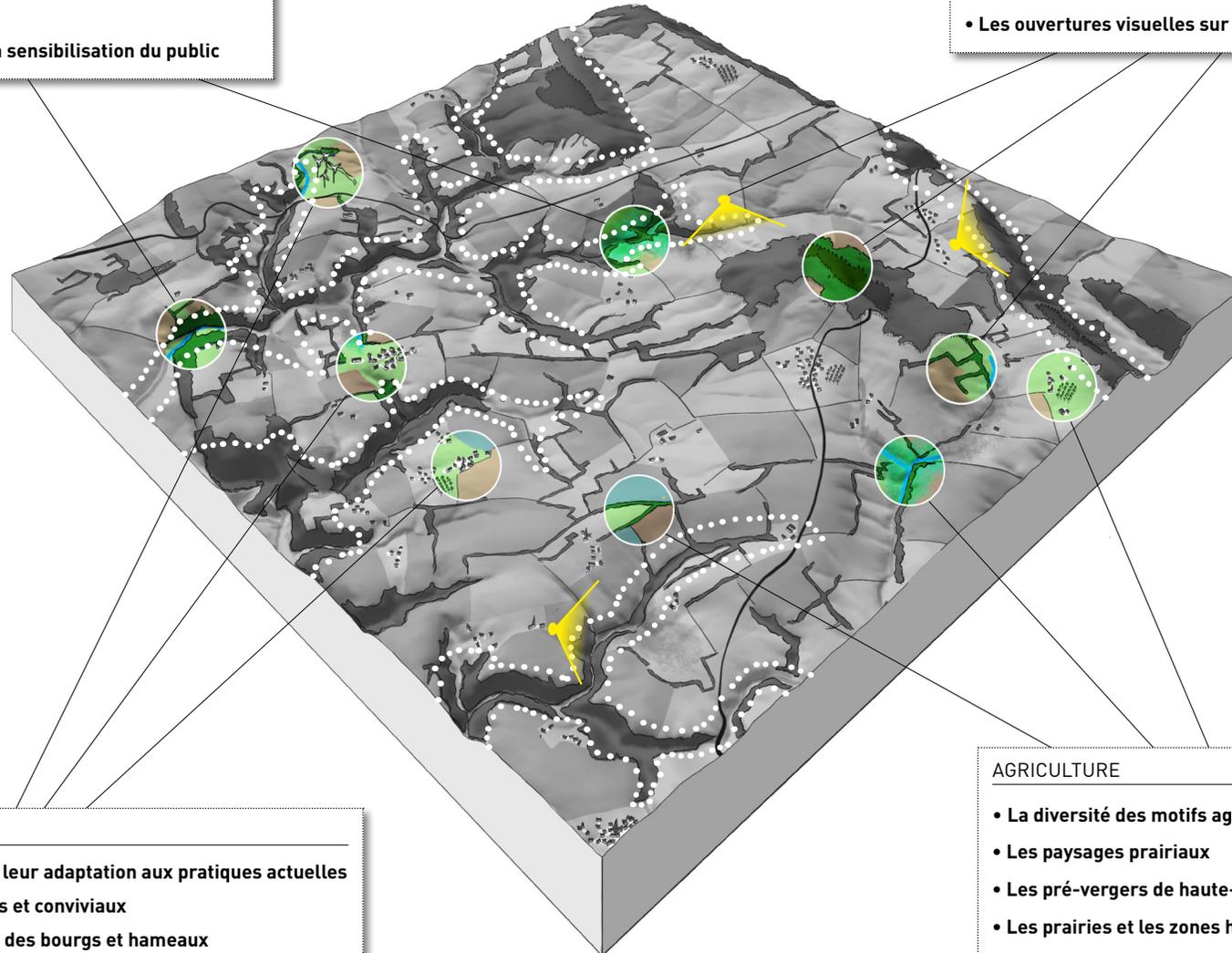
LES ENJEUX DE L'UNITÉ PAYSAGÈRE

RELIEF - HYDROGRAPHIE

- La qualité environnementale des landes et des zones humides (ressource en eau)
- L'accès aux espaces naturels et la sensibilisation du public

BOISEMENTS

- La trame bocagère et son adaptation au réchauffement climatique
- Les boisements, l'équilibre des feuillus et résineux et leur adaptation au changement climatique
- Les ouvertures visuelles sur le grand paysage



URBANISATION - ÉQUIPEMENTS

- Les logiques de l'architecture locales et leur adaptation aux pratiques actuelles
- Des espaces publics apaisés, végétalisés et conviviaux
- Le patrimoine bâti et le petit patrimoine des bourgs et hameaux
- La composition des énergies renouvelables avec les paysages
- Les mobilités douces

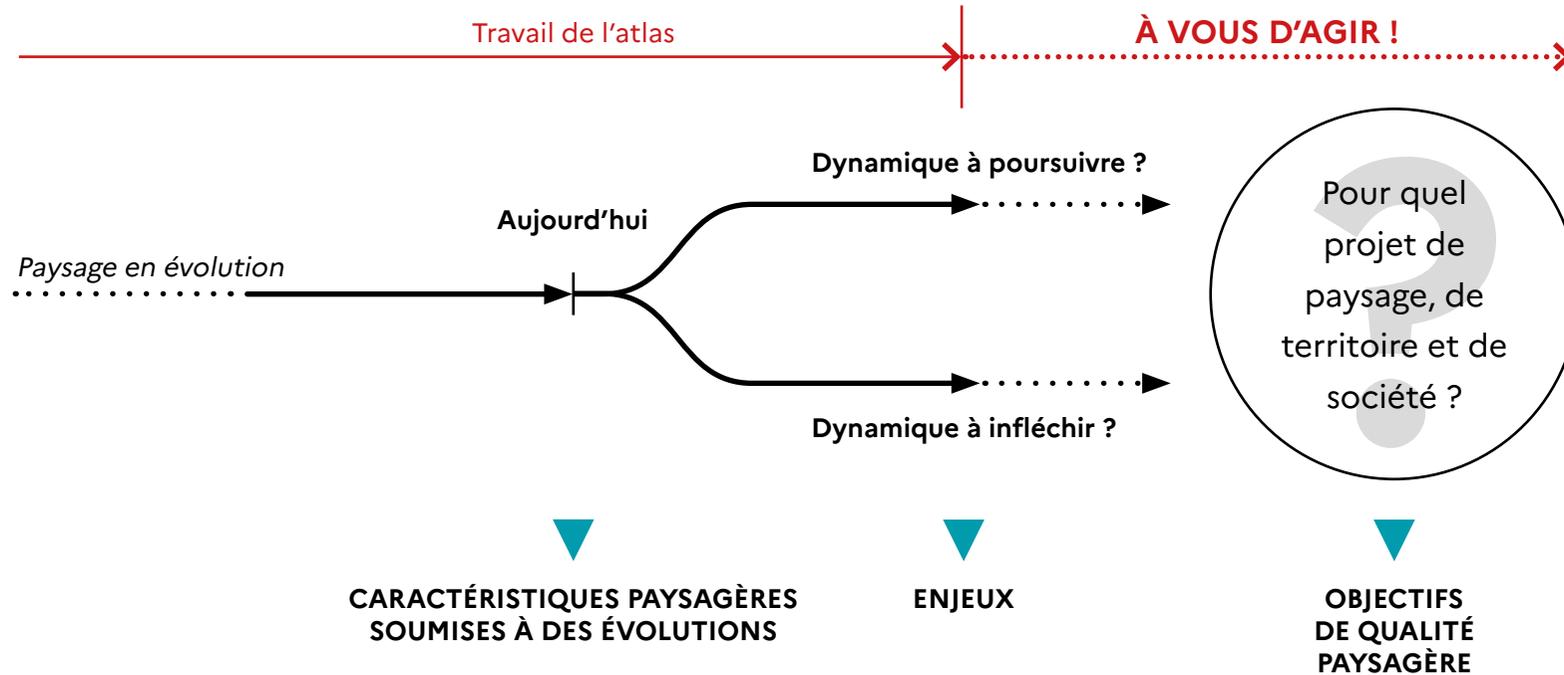
AGRICULTURE

- La diversité des motifs agricoles
- Les paysages prairiaux
- Les pré-vergers de haute-tige
- Les prairies et les zones humides des fonds de vallées

ET MAINTENANT ?

Ce livret vous fournit une connaissance précise des paysages de l'unité paysagère, de leurs caractéristiques, de leurs évolutions et de leurs enjeux, tels que définis collectivement et partagés par les acteurs du territoire. Forts de cette connaissance des paysages, il s'agit maintenant de vous en saisir pour agir sur le territoire en s'appuyant sur le paysage. **Décideurs : ce rôle vous revient, notamment en définissant des objectifs de qualité paysagère.**

Le projet d'aménagement, de paysage et de territoire, pour devenir opérationnel, peut s'appuyer sur différents outils existants adaptés à vos besoins... À vous d'agir !



QUELQUES OUTILS MÉTHODOLOGIQUES POUR CONTINUER...

- Plans de paysage,
- Observatoires photographiques des paysages
- Chartes architecturales et paysagères,
- Cahiers de recommandations architecturales et paysagères
- Classements et inscriptions de sites patrimoniaux
- Inscription au Patrimoine mondial
- PADD / OAP des PLU
- Documents d'urbanisme et environnementaux
- Projets d'aménagement
- Etc.

LES COMMUNES DE L'UNITÉ PAYSAGÈRE





Saint-Pierre-Tarentaine.

Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
de Normandie

2, rue Saint-Sever - BP 86002 - 76032 Rouen cedex
Tél. 02 35 58 53 27

1, rue Recteur Daure - CS 60040 - 14006 Caen cedex 1
Tél. 02 50 01 83 00

Avec la
participation de



**PRÉFET
DU CALVADOS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Atelier PASSEURS
Paysagistes
Paysage et participation citoyenne

